



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

# ACCOMPAGNER INNOVER & FÉDÉRER



# ACCOMPAGNER INNOVER & FÉDÉRER

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

---





En 2023, TE05 a créé le **Rendez-vous des Énergies** : plus d'une centaine d'élus haut-alpins se sont retrouvés dans les nouveaux locaux du syndicat pour participer, témoigner, s'informer. Le siège de TE05, très agréable et fonctionnel, est devenu un lieu privilégié d'échanges et a accueilli plusieurs manifestations et rencontres en 2023.



Présider Territoire d'Énergie Hautes-Alpes - SyME05 est un engagement de tous les instants. C'est être au service des communes et, plus largement, du territoire, de ses habitants et de ses entreprises. J'accomplis cette mission depuis 2020 avec un conseil d'administration et un bureau engagés et une équipe technique et administrative de grande qualité. Nous œuvrons ensemble, avec les maires et les acteurs intercommunaux et départementaux, pour améliorer la qualité et le cadre de vie, conforter notre attractivité et réussir la transition énergétique.

L'année 2023 s'est caractérisée par un développement de notre activité sur l'ensemble de notre territoire (159 communes) et dans plusieurs domaines. Territoire d'énergie Hautes-Alpes est un acteur unanimement reconnu, pour son expertise, son expérience et son implication en faveur du service public. Cette année a également permis d'intensifier et d'enrichir nos relations avec notre concessionnaire et le Département des Hautes-Alpes avec lequel nous sommes désormais fortement engagés.

2023 a en effet été marquée, d'une part, par la renégociation du contrat de concession avec Enedis et Edf et, d'autre part, par la création de la Société d'Économie Mixte Hautes-Alpes Énergies. C'est une formidable avancée pour notre département et je me réjouis également du protocole d'accord qui a été signé pour que nous puissions intervenir sereinement et apporter la meilleure aide aux communes, en complémentarité. Pour ce qui concerne la distribution publique d'électricité, notre cœur de métier, nous avons mené tout au long de l'année un travail très important, en interne et avec les concessionnaires, pour aboutir à un accord. Le nouveau contrat nous engagera pour une durée de 25 ans. Les travaux sur les réseaux – électriques, communications électroniques et éclairage public – ont été poursuivis, avec un niveau d'investissement toujours plus élevé et des interventions sur l'ensemble du territoire de la concession.

Le syndicat a également développé son action en matière d'éclairage public avec neuf nouvelles communes qui nous ont fait confiance; de nouveaux projets de

réseaux de chaleur sont également à l'étude (6 communes concernées).

L'excellente relation que nous entretenons avec les communes est essentielle et nous nous employons à maintenir un contact régulier pour accompagner les maires et leurs équipes dans leurs projets. Les métiers nouveaux sont aussi une préoccupation constante et notre implication en innovation, recherche et développement est une volonté forte des élus, relayée par nos équipes. Nous accompagnons les communes – et les intercommunalités – dans de nombreux projets visant à réduire leur consommation énergétique, à mettre en œuvre un suivi énergétique, à investir dans la production d'énergie renouvelable, à promouvoir la mobilité décarbonée, à entreprendre des rénovations thermiques des bâtiments et à diversifier leurs sources énergétiques. La mutualisation est également importante et le groupement d'achat d'énergie, réalisé dans le cadre de l'Entente Régionale Énergies Sud (ERES), réunit désormais 26 collectivités du département.

Je vous invite à parcourir ce rapport d'activité qui présente l'ensemble des projets et actions que le syndicat a entrepris tout au long de l'année. Je tiens à souligner l'engagement des élus qui m'accompagnent et à remercier l'ensemble du personnel qui œuvre avec un sens du service public exemplaire.

Bonne lecture

Jean-Claude DOU  
Président



<b>06</b>	<b>1▪ LA GOUVERNANCE</b>	
	1.1. Les instances de TE05 .....	07
	1.2. Les compétences au plus près des besoins des communes .....	12
	1.3. Les partenariats territoriaux, départementaux et régionaux.....	14
<b>16</b>	<b>2▪ PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 2023</b>	
<b>24</b>	<b>3▪ L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX, CŒUR DE MÉTIER DU SYNDICAT</b>	
	3.1. La concession, principes et organisation .....	26
	3.2. Les modalités du contrôle de la concession .....	28
	<b>Focus</b> Vers un nouveau contrat de concession .....	30
	3.3. Les travaux de TE05 sur le réseau de distribution d'électricité.....	33
	3.4. Les études préalables .....	35
	3.5. Le guichet urbanisme.....	36
	<b>Focus</b> Loi APER.....	38
	3.6. L'action du syndicat en matière de télécommunications et de communications électroniques .....	40
	3.7. L'action du syndicat en matière d'éclairage public .....	42
<b>54</b>	<b>4▪ LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b>	
	4.1. Le bouquet de services transition énergétique.....	56
	4.2. La mobilité électrique durable.....	58
	4.3. La production d'énergie renouvelable .....	62
	4.4. La production photovoltaïque .....	64
	4.5. La production hydroélectrique .....	65
	4.6. Les réseaux de chaleur.....	66
	4.7. Les sites isolés .....	67
	4.8. La rénovation énergétique des bâtiments .....	68
	4.9. Le pôle innovation.....	69
	4.10. Le groupement d'achat .....	69
	<b>Focus</b> Les Hautes-Alpes, une terre d'énergie.....	70
<b>72</b>	<b>5▪ RESSOURCES HUMAINES &amp; FINANCES</b>	
	5.1. Une équipe compétente au service des communes et du territoire .....	74
	5.2. Les finances .....	78
<b>82</b>	<b>ANNEXES</b>	
	Liste des bornes de recharge .....	82
	Liste des affaires mises en service.....	84



# 1. LA GOUVERNANCE



Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) regroupe 159 communes des Hautes-Alpes. Cette nouvelle dénomination - qui a succédé au SyME05 - marque la volonté d'aller plus loin dans **l'accompagnement des communes** et d'engager une véritable approche territoriale dans l'ensemble des domaines liés à l'énergie et aux réseaux: distribution d'électricité, production d'énergie renouvelable locale, mobilité, réseaux de chaleur, réseaux de communications électroniques, maîtrise de la demande énergétique.

Le syndicat s'emploie également à nouer de nombreux partenariats pour développer des projets et rendre le meilleur service aux territoires, à leurs habitants et à leurs entreprises, avec les intercommunalités notamment et avec plusieurs acteurs départementaux et régionaux.



## 1.1. LES INSTANCES SYNDICALES

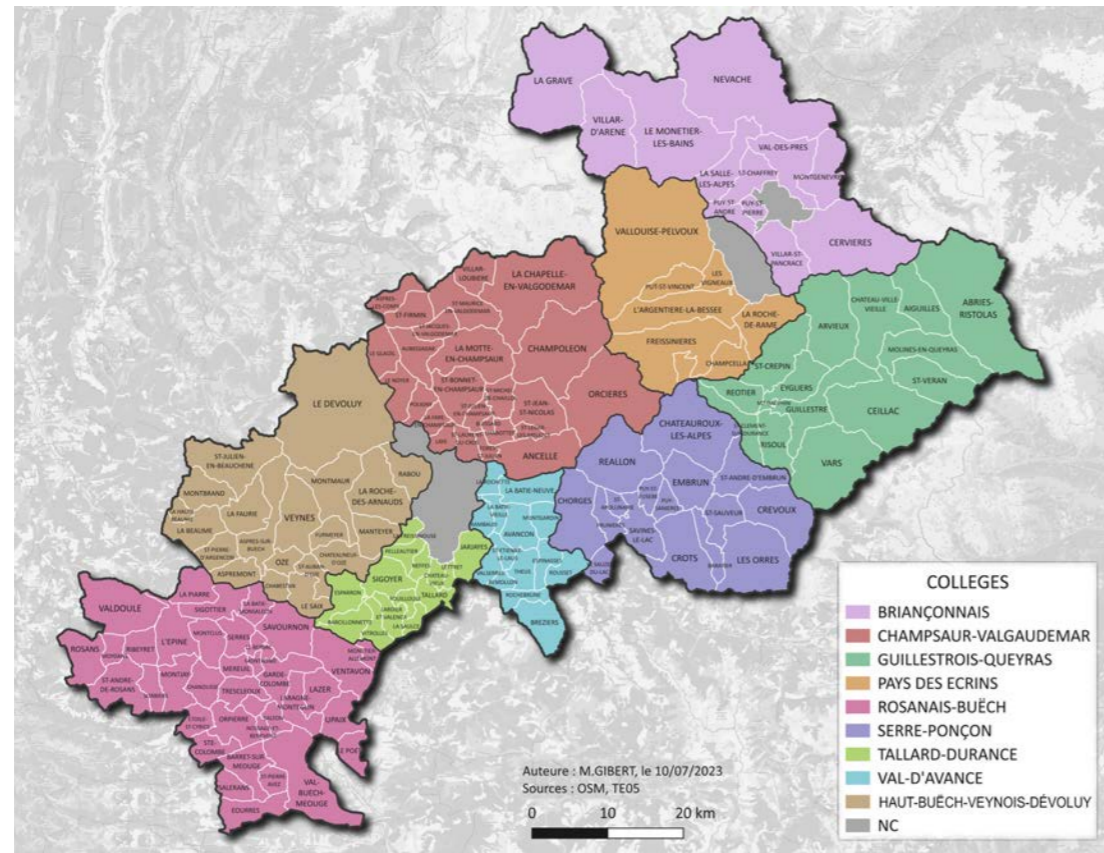
Le fonctionnement de TE05 est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales. Outre le comité syndical, le Bureau et les différentes commissions, des collèges territoriaux garantissent la cohésion départementale du syndicat tout en préservant la proximité (carte page suivante).

En 2023, **30 réunions** des instances et collèges ont été organisées. Le syndicat a également proposé à tous les maires, une réunion spécifique sur la loi APER (relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables) et une autre sur le contrat de concession.

À noter que l'année 2023 a été marquée par une modification statutaire visant à rééquilibrer la représentation des communes à la suite de l'augmentation du nombre d'adhésion aux compétences optionnelles. La délibération est consultable sur le site internet.

<b>10</b>	<b>RÉUNIONS DE COLLEGES</b>
<b>5</b>	<b>COMITÉS SYNDICAUX</b>
<b>→ 83</b>	<b>DÉLIBÉRATIONS</b>
<b>4</b>	<b>BUREAUX</b>
<b>→ 14</b>	<b>DÉLIBÉRATIONS</b>
<b>1</b>	<b>COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)</b>
<b>2</b>	<b>COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO)</b>
<b>8</b>	<b>COMMISSIONS DE CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE</b>





## LES COLLÈGES

Par sa dimension départementale et sa volonté de préserver un lien étroit avec ses communes membres, le syndicat présente une organisation territoriale organisée autour de **neuf collèges territoriaux** dont les contours sont calqués sur ceux des intercommunalités. S'y sont ajoutés **un collège Réseaux de chaleur et un collège Éclairage Public**. Les collèges se réunissent au moins une fois par an. En 2023, les réunions se sont déroulées du 7 mars au 19 octobre.

Ces moments d'échanges permettent d'analyser les besoins, de proposer un arbitrage sur les affaires en cours, de suivre l'avancement des travaux, de répondre aux interrogations relatives aux différentes compétences et à l'activité du syndicat, d'assurer les remontées d'informations des usagers du service public et de partager des informations sur l'actualité du syndicat.

## DES AGENCES AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Le syndicat a mis en place trois agences locales : Sud, Centre et Nord, avec trois responsables qui sont au plus près du terrain.  
**Pour les contacter :**

**AGENCE NORD - Cyrille Fardella**  
cyrille.fardella@syme05.fr | Tel. 06 31 29 26 20  
> Collèges : Briançonnais, Guillestrois-Queyras, Pays des Écrins

**AGENCE CENTRE - Ludovic Émond**  
ludovic.emond@syme05.fr | Tel. 06 24 35 60 51  
> Collèges : Champsaur-Valgaudemar, Val d'Avance, Serre-Ponçon

**AGENCE SUD - Clément André**  
clement.andre@syme05.fr | Tel. 06 50 62 69 64  
> Collèges : Tallard-Durance, Haut-Buëch-Veynois-Dévoluy, Rosanais-Buëch

## LE COMITÉ SYNDICAL

est l'organe délibérant du syndicat. Il assure la gestion et la direction générale de l'organisation en fixant les orientations politiques. Ses attributions incluent l'approbation des budgets, des comptes administratifs et le règlement des affaires du syndicat par ses délibérations.

Au 31 décembre 2023, suite à la modification statutaire rééquilibrant la représentation des communes au sein des collèges de compétences, le Comité syndical était composé de 53 délégués titulaires et 50 délégués suppléants. Sa composition reflète la diversité du territoire et la forte dynamique du syndicat.

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
<b>Collège du Briançonnais (6)</b>	Corinne CHANFRAY Jean-Michel DELBANO Pierre SENNERY Georges POUCHOT ROUGE BLANC Fabrice LOISEAU Michel GONNET	Michel PIQUEMAL Georges CORDIER Alain DOMMANGE Jean Franck VIOUJAS Théophile TACHET
<b>Collège du Champsaur Valgaudemar (6)</b>	David BOREL Dominique GOURY Bruno SARRAZIN Jean-Luc ALLUIS Jean-Jacques BICAIS Daniel AUBERT	Régis MAULLIER Charles PARAVISINI Gilles VINCENT  Eric BERDIEL
<b>Collège du Guillestrois-Queyras (6)</b>	Hervé WADIER Frédéric JEHAN Jean-Pierre CLAEYMAN Jean-Denis PRAT	Serge CHALLOT Lucie FEUTRIER Joseph DEVEVEY Renaud BLANC Marcel CANNAT
<b>Collège du Haut-Buëch Veynois Dévoluy (5)</b>	Louis LEYDON Alain LAURENS René AMOURIQ Jean-Pierre BRIOULLE Serge EYSSERIC	Hélène SALETTI Marie-Josèphe VERBAUWEN Dominique TRUC Jean ROUSS EAU Raymond ROSA
<b>Collège du Pays des Écrins (4)</b>	Michel FRISON Jean-Claude MAGNE Alain SANCHEZ Philippe SEMIOND	Cyrille DRUJON D'ASTROS Jean-Paul REY Patrick LETESSIER
<b>Collège Rosanais - Buëch (5)</b>	Lionel TARDY André AUBEPART Jérôme CHEVAL Michel JOANNET Luc DELAUP	Gérard NICOLAS Julie BERTRAND ROUX Gilles CREMILLIEUX Olivier STRENS Alain MASCIOCCHI
<b>Collège Serre-Ponçon (7)</b>	Albert GALDI Jean-Pierre GANDOIS Jean-Claude DOU Pierre VOLLAIRE Olivier VANNIER Jacques BILLON TYRARD Frédéric ARNOUX	Josiane BERAUD Michel MONTABONE Claude BACHENET Didier ELZEARD Olivier BERGERETTI René YARIC
<b>Collège Tallard - Durance (3)</b>	Jean-Michel ARNAUD Louis MIOULANE Michel BERAUD	Sophie DESCHAMPS Patric ALLEC Serge AYACHE
<b>Collège Val d'Avance (3)</b>	Joël BONNAFFOUX Alain BETTI Catherine SAUMONT	Francis CESTER Gérard MICHEL Francine MICHEL
<b>Collège Réseau de chaleur (5)</b>	Claude GUET Kevin LEMONNIER Vincent VOIRON Jean-Luc VERRIER Christian DURAND	Déborah BELIN Damien CRAISSE Guy HERMITTE Pierre DOUSSOT Jérôme ARNAUD
<b>Collège du Éclairage public (9)</b>	Olivier FONS Jean-Pierre PIC Pierre SENNERY Françoise MILLE SCHAACK Alain DOMMANGE Georges POUCHOT ROUGE BLANC Thierry AIMARD Hervé PUY Daniel BOREL	Michel GONNET Philippe SIONNET Estelle ARNAUD Guy HERMITTE Vincent FAUBERT Françoise LE COZ-BEY Émile ROMAN Corinne CHANFRAY Marie-Christine LAZARO



## LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau est l'organe de réflexion et de proposition du syndicat. Il dispose également, par délégation du comité syndical, de l'ensemble des compétences qui lui sont dévolues par la loi. Les délibérations du Bureau sont présentées systématiquement en ouverture de chaque réunion du comité syndical.

Le Bureau du syndicat est composé de 9 membres dont le Président, 7 Vice-Présidents et un membre chargé des relations avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Le Bureau assure une parfaite représentation territoriale puisqu'il est composé d'un représentant par collège.

Depuis la réforme statutaire de 2020 qui l'a doté d'une parfaite représentation des neuf collèges, le Bureau se réunit également en séance particulière en fin d'année pour établir la planification des travaux pour l'année suivante.

### LES MEMBRES DU BUREAU AU 31/12/2023



**JEAN-CLAUDE DOU**  
PRÉSIDENT  
DE TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE  
HAUTES-ALPES



**Dominique GOURY**  
1<sup>er</sup> vice-président  
délégué aux travaux



**Corinne CHANFRAY**  
2<sup>e</sup> vice-présidente  
déléguée à la  
rénovation thermique  
des bâtiments



**Joël BONNAFFOUX**  
3<sup>e</sup> vice-président  
délégué aux finances



**Lionel TARDY**  
4<sup>e</sup> vice-président  
délégué à la gestion  
du service public de  
l'électricité



**Jean-Pierre CLAEYMAN**  
5<sup>e</sup> vice-président  
délégué à la transition  
énergétique et aux  
nouvelles technologies



**René AMOURIQ**  
6<sup>e</sup> vice-président  
délégué à la  
gestion du service  
de recharges  
de véhicules  
électriques et ebom



**Jean-Claude MAGNE**  
7<sup>e</sup> vice-président  
délégué aux relations  
avec les opérateurs  
de communication  
électroniques et THD



**Jean-Michel ARNAUD**  
Membre du bureau  
délégué aux relations  
avec la FNCCR

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La C.A.O. était réunie pour l'accord-cadre Marché de travaux le 26 septembre 2023. Elle a permis de retenir les entreprises susceptibles de répondre par la suite aux marchés subséquents à bons de commande. Les entreprises retenues ont été: Azur travaux, CER, ETEC, INEO, SUDATI. La commission a ensuite été réunie le 7 décembre pour le premier marché subséquent individualisé. Les membres ont décidé de ne pas donner suite car les prix étaient trop élevés. Un nouveau marché subséquent a été lancé début 2024 et a permis de retenir les entreprises par lots (géographiques).

### La C.A.O. est composée de:

#### Président: Jean-Claude Dou

#### Membres titulaires:

Dominique Goury, Jean-Pierre Claezman, Joël Bonnaffoux, Jean-Claude Magne, Jean-Jacques Bicaïs

**Membres suppléants:** Lionel Tardy, René Amouriq, Jean-Michel Arnaud, Claude Bachenet, Olivier Vannier.

## LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Cette commission a été instaurée en vertu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et a pour principal objectif de faciliter le dialogue entre le syndicat et les établissements publics à fiscalité propre. Elle a été mise en place à la fin de l'année 2017 par TE05. La composition de cette commission est équilibrée puisqu'elle est constituée de manière paritaire, avec des représentants du syndicat et des neuf communautés de communes et d'agglomération. Cette structure permet ainsi de favoriser les échanges constructifs et la coopération entre les différentes entités concernées. En 2023, la commission n'a pas été réunie. Elle le sera en 2024 afin de faire le point sur les dynamiques en cours et les besoins du territoire.



## LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

La CCSPL a été établie dans le but de fournir aux usagers une information et une participation à la gestion des services publics qui les concernent. Elle se compose de 12 membres, représentant du syndicat et des associations et organismes désignés par le comité syndical de TE05:

- **UFC Que Choisir** (Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir),
- **CLCV** (Association Consommation, Logement et Cadre de Vie),
- **AFOC** (Association Force Ouvrière Consommateurs),
- **UDAF** (Union Départementale des Associations Familiales),
- **CCI 05** (Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes),
- **AVEM** (Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile)

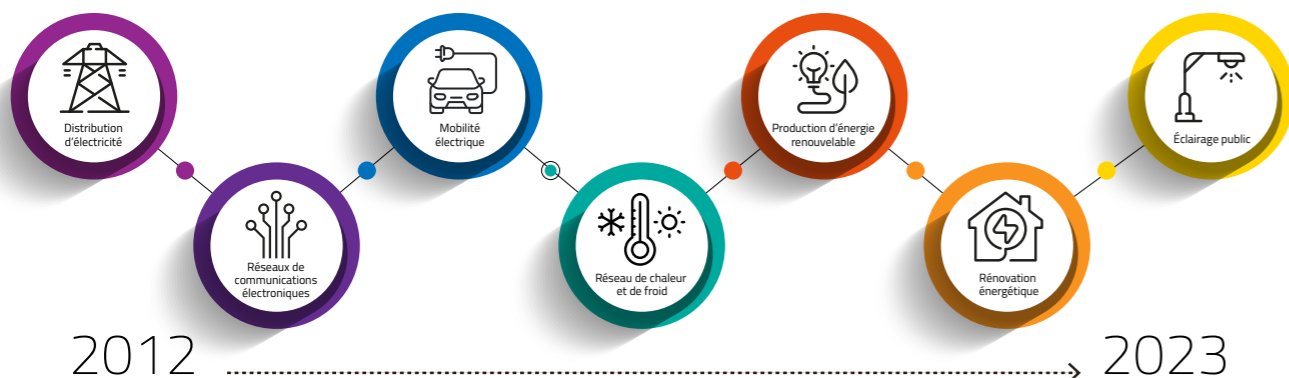
La commission a été réunie le 23 novembre 2023 pour la présentation des rapports d'activité des concessionnaires Enedis et Edf pour le service public de l'électricité, d'Easycharge/SPBR1 pour le réseau ebom et du rapport d'activité du réseau de chaleur de Saint-Jean-Saint-Nicolas.

## LA COMMISSION DE CONCESSION

Cette commission spécifique a été créée fin 2022 dans la perspective du renouvellement du contrat de délégation de service public de distribution d'énergie électrique avec les concessionnaires EDF et Enedis. La commission s'est réunie 8 fois tout au long de l'année. Présidée par Jean-Claude Dou et par Lionel Tardy en cas d'empêchement, elle comprend 17 membres:

- Bureau: René Amouriq, Jean-Michel Arnaud, Joël Bonnaffoux, Corinne Chanfray, Jean-Pierre Claezman, Jean-Claude Dou, Dominique Goury, Jean-Claude Magne, Lionel Tardy
- Comité syndical: André Aubepart, Serge Ayache, Jacques Billon-Tyrard, Louis Mioulane, Catherine Saumont
- Experts du domaine des concessions ou œuvrant directement dans les actions de transition énergétique: Marc Audier, Jean-Pierre Colle, Dominique Truc.





## 1.2. LES COMPÉTENCES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES COMMUNES

Depuis 2012, le Syndicat mixte d'énergie des Hautes-Alpes, créé à la suite de la fusion des anciens syndicats d'électrification, est devenu SyMÉnergie05 pour marquer l'évolution de ses compétences en 2017. L'appellation Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) adoptée en 2022, a marqué une nouvelle dynamique, profitant d'un réseau national réunissant les syndicats d'énergie, et portant la volonté d'agir à l'échelle territoriale pour des territoires exemplaires et vertueux.

**Territoire d'énergie Hautes-Alpes dispose d'un champ d'action considérablement élargi, lui permettant d'intervenir dans divers domaines en lien avec l'énergie. L'évolution de ses compétences en fait un acteur majeur de la transition énergétique et du développement durable du territoire des Hautes-Alpes.**

L'action du syndicat couvre désormais l'ensemble de la chaîne énergétique, de la production à la consommation (maîtrise de la dépense énergétique), en passant par la distribution. En intervenant tout au long de cette chaîne, Territoire d'énergie Hautes-Alpes peut jouer un rôle essentiel dans la gestion

globale de l'énergie sur son territoire. Il peut promouvoir des initiatives visant à augmenter la production d'énergie durable, améliorer la distribution pour une meilleure efficacité, et encourager des pratiques vertueuses visant à réduire la consommation globale.

Depuis 2021, le syndicat développe les compétences Rénovation thermique des bâtiments, Utilisation mutualisée de l'informatique (SIG et systèmes cartographiques) et Aménagement et exploitation d'installations utilisant les énergies renouvelables et Éclairage public. Les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs de ses compétences « à la carte ».

## LES COMPÉTENCES STATUTAIRES

L'article 2 des statuts liste l'ensemble des compétences du syndicat et distingue les compétences obligatoires et les compétences optionnelles.

**Dans les compétences obligatoires**, figurent les compétences exercées au titre de l'électricité – le cœur de métier du syndicat – et celles liées aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques :

- **Au titre de l'électricité**, le Syndicat est autorité organisatrice de la distribution d'électricité et il est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire, dont il a été maître d'ouvrage. Il partage d'ailleurs la maîtrise d'ouvrage avec le concessionnaire.
- **Au titre de la mobilité électrique**, le Syndicat exerce la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT : Création et entretien et exploitation des infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Cette compétence a permis la création du réseau et du service eborn.

Ainsi, le Syndicat est pleinement investi dans le domaine de l'électricité en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et propriétaire d'ouvrages, tout en jouant un rôle crucial dans la promotion de la mobilité électrique par la création et la gestion des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

**Les compétences optionnelles** de TE05 se sont étendues au fil de son évolution, en passant d'une compétence initialement restreinte au domaine de l'électricité à une compétence élargie dans le domaine de l'énergie. Le syndicat est compétent dans les domaines suivants :

- **Réseaux publics de chaleur et de froid**  
Le syndicat est compétent pour la création et l'exploitation des réseaux de chaleur et de froid destinés à fournir de l'énergie thermique aux bâtiments communaux, résidentiels, commerciaux ou industriels.
- **Réseaux d'éclairage public**  
TE05 intervient dans le développement, le renouvellement et l'exploitation des installations d'éclairage public à la demande des communes qui, pour cela, mettent à disposition du syndicat leurs réseaux d'éclairage public, veillant ainsi à l'efficacité énergétique de l'éclairage et à son bon fonctionnement.
- **Réseaux et services locaux de communications électroniques**  
TE05 intervient dans la gestion et le développement des infrastructures de communications électroniques pour assurer une meilleure connectivité sur son territoire.
- **Mise en commun de moyens et activités accessibles.** TE05 dispose de cette compétence pour engager diverses actions, notamment :
  - Engager les études et assurer la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux publics d'électricité,
  - Aménager et exploiter des installations utilisant les énergies renouvelables, comme le Gaz et l'Hydrogène.
  - Mener des actions visant à une utilisation rationnelle de l'énergie et à la maîtrise de la demande en énergie.
  - Mettre en œuvre une utilisation mutualisée de l'informatique (système d'informations géographiques ou cartographiques)
  - Apporter conseil et assistance administrative, juridique et technique à ses communes membres pour sécuriser leurs projets et leur gestion.



### Un bouquet de services Transition énergétique élargi

La mise en œuvre des compétences du syndicat a abouti à la création d'un « bouquet de services Transition énergétique » en 2021. Qu'il s'agisse de projets de production d'énergie, de mobilité durable ou de rénovation énergétique, ce bouquet de services vise à soutenir au mieux les communes dans leur engagement en faveur de la transition énergétique.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le comité syndical a décidé d'ouvrir l'ensemble des prestations de ce bouquet de services à d'autres personnes morales, et en particulier les intercommunalités, dès lors que les prestations relèvent des domaines liés à l'objet syndical et de l'article L 224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les services sont payants sous forme de participation en fonction du type de service et des prestations attendues aux conditions en vigueur.



## 1.3. LES PARTENARIATS TERRITORIAUX, DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

Accompagner les communes et les territoires dans la transition énergétique implique des collaborations et des partenariats avec diverses entités institutionnelles et territoriales car c'est ensemble que nous réussirons le changement : produire de l'énergie locale renouvelable, maîtriser nos dépenses énergétiques, conforter le service public, rendre nos territoires exemplaires pour que les générations futures puissent y vivre convenablement et, bien sûr, contribuer aux efforts régionaux, nationaux, européens et mondiaux pour une planète respectée. Tous les partenariats existants ont été confortés en 2023 et l'année a été marquée par le développement de projets avec les intercommunalités et par la création de la SEM Energie Hautes-Alpes.

### UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE

Depuis la création du syndicat, les collaborations avec le Département ont été nombreuses. Elles concernent bien sûr les réseaux et les travaux puisque les équipes des deux structures maintiennent un dialogue constant dans le cadre de la programmation de travaux et des chantiers entrepris de part et d'autre. Ces dernières années, la collaboration s'est étendue à la mobilité électrique, la production d'énergie et les réseaux de chaleur. La coopération avec l'agence d'ingénierie départementale IT05 a permis d'initier de nombreux projets.

En 2023, la création de la SEM Énergie Hautes-Alpes marque une étape majeure. TE05 et le Département des Hautes-Alpes, qui partagent des ambitions communes en faveur de la production d'énergie et de la promotion de systèmes vertueux, s'engagent à agir ensemble pour faire des Hautes-Alpes un département exemplaire et engagé (voir p.62-63).



### LE SYNDICAT AUX CÔTÉS DE LA RÉGION SUD

Le syndicat d'énergie des Hautes-Alpes poursuit son implication à l'échelle régionale et affirme son positionnement aux côtés de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, chef de file dans le domaine du climat, de l'énergie, du développement durable et de la protection de la biodiversité. La Région est, depuis novembre 2023, la première région pilote de la transition écologique en France et TE05 contribuera par son action à l'atteinte des objectifs régionaux pour décarboner et préserver notre biodiversité et nos ressources communes. Le syndicat poursuit également ses échanges avec Capénergies et l'observatoire régional ORECA.

Enfin, la dynamique régionale engagée avec l'ensemble des syndicats départementaux d'énergie a été confortée en 2023 puisque l'entente ERES s'est dotée de statuts associatifs.



### TOUJOURS EN LIEN AVEC L'ÉTAT ET SES SERVICES & AGENCES

L'État et ses services départementaux sont très présents aux côtés de TE05 et le syndicat apporte son expertise et sa capacité d'innovation à de nombreuses dynamiques entreprises à l'échelle départementale. Il a notamment contribué au Plan relance, au programme New Deal, à l'action en faveur de l'autonomie énergétique des refuges par la création commune d'un site internet. La qualité des échanges est garante d'une coopération réussie et d'une action commune efficace pour notre département.

L'ADEME est également un partenaire essentiel, notamment dans les domaines de la production d'énergie (les Générateurs, voir p. 65), de la mobilité électrique durable (fin du plan Vélo) et du fonds Chaleur.



### LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DÉPARTEMENTAUX

TE05 a noué depuis plusieurs années des partenariats étroits avec les acteurs institutionnels et économiques qui œuvrent à l'échelle départementale. Avec le CAUE, TE05 entend accompagner au mieux les communes dans les problématiques urbanistiques et encourager l'innovation tout en assurant une intégration harmonieuse des bâtiments dans les paysages haut-alpins. Avec la COFOR05, le syndicat promeut l'utilisation du bois énergie et du bois des Alpes dans les constructions. Le partenariat avec les chambres consulaires et la Fédération du BTP se poursuit dans diverses collaborations. Elle a pris une autre envergure avec la création de la société d'économie mixte Énergie Hautes-Alpes. L'importance de l'énergie dans l'économie départementale et pour notre cadre de vie commun appelle en effet une étroite coopération pour faire de notre département un territoire innovant, producteur d'énergie renouvelable et engagé en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique.



### AVEC LES INTER-COMMUNALITÉS ET LES TERRITOIRES

Les partenariats avec les intercommunalités et les territoires se développent dans le domaine de la transition énergétique et du développement. Le syndicat met à disposition des communes et de leurs groupements son expertise et sa capacité d'action.

Les réalisations et les projets qui sont à l'étude concernent essentiellement : la production d'énergie, l'innovation, la maîtrise de la dépense énergétique (consommations, réseaux de chaleur...), la rénovation énergétique, la mobilité durable. Depuis 2021, le syndicat met également à disposition de tous un logiciel de planification énergétique, PROSPER.





# 2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 2023

L'année 2023 a été maillée par de nombreux événements. Sollicité pour son expertise, le syndicat a participé à des conférences et colloques à l'échelle départementale, régionale et nationale. Élus et équipes ont également apporté leur soutien à plusieurs initiatives départementales, sur les défis énergétiques notamment. Concernant ses propres activités, le syndicat a pu inaugurer plusieurs réalisations et a organisé des rendez-vous majeurs pour toujours mieux informer et accompagner communes, intercommunalités et territoires haut-alpins.



## 09/01/2023 | TE05, FIDÈLE AU FORUM OCOVA - LES ORRES

TE05 était présent à la 19e édition de ce rendez-vous incontournable des technologies innovantes et intelligentes. Le thème était « la Transition Énergétique des Territoires de Montagne ». Jean-Claude Dou, Président, Stéphane Raizin, directeur de TE05, et Jean-Christophe Dejoannis, responsable du pôle Transition énergétique sont intervenus pour présenter l'action du syndicat et, plus particulièrement, l'intérêt du déploiement d'une chaîne de connaissance pour interagir avec les systèmes de gestion des bâtiments, installations d'éclairage public et bornes de recharge pour véhicule électrique. Le cas d'usage « Optimisation de la gestion énergétique de Durancia », centre balnéo et spa de Montgenèvre, a été présenté.



## 03/03/2023 | INAUGURATION D'UN NOUVEAU SITE 4G MULTI-OPÉRATEURS - LARDIER-ET-VALENÇA

Pas de répit pour les zones blanches ! Territoire d'énergie Hautes-Alpes intervient dans le cadre du programme New Deal en raccordant chaque année plusieurs sites. Il s'agit de pylônes 4G mis en service dans des zones jusqu'alors non ou mal couvertes par les opérateurs de téléphonie mobile. Ce 3 mars 2023, l'inauguration de la nouvelle antenne était organisée en présence de Rémi Costorier, maire, de Dominique Dufour, Préfet des Hautes-Alpes, Pascale Boyer, Députée, Gérard Tenoux, Vice-président du Conseil Départemental et Claude Joubert, maire de Vitrolles.

## LES TROPHÉES DE L'ENTREPRISE

### 22/03/2023 | UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

La CCI05 a organisé pour la 14<sup>e</sup> année ce challenge départemental, appelé à distinguer et à récompenser des chefs d'entreprise haut-alpins ayant fait preuve d'un esprit d'initiative exemplaire. En tant qu'acteur économique et expert dans le domaine de l'énergie - l'un des secteurs les plus porteurs pour l'économie départementale - TE05 a renouvelé ce partenariat avec enthousiasme.



## 24/03/2023 | UN SUCCÈS POUR LE 1<sup>ER</sup> RENDEZ-VOUS DES ÉNERGIES

Toujours attentifs aux besoins des communes et désireux de contribuer à l'exemplarité des Hautes-Alpes, Territoire d'énergie Hautes-Alpes et l'Association des Maires de France des Hautes-Alpes ont co-organisé le Rendez-vous des énergies dans les locaux du syndicat à Chorges. Ce rendez-vous a rassemblé plus d'une centaine d'élus venus de tout le département. Il s'est déroulé sous forme d'une table ronde, suivie d'ateliers pratiques animés par les équipes de TE05.

Pour la table ronde, Jean-Claude Dou, Stéphane Raizin et Jean-Michel Arnaud étaient accompagnés de Dominique Dufour, préfet, de Patrick Ricou et Marc Viossat, vice-présidents du Département, et de Cédric Verline, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes.

Au travers de témoignages de maires et des ateliers de l'après-midi, Territoire d'énergie Hautes-Alpes a pu présenter aux élus participants une boîte à outils en développant toute l'expertise du syndicat dans les projets d'énergie renouvelable.



### 30/03/2023 | HYDROÉLECTRICITÉ : L'EXPERTISE DE TE05 AU PROGRAMME DE LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Le Président Jean-Claude Dou s'est exprimé devant le Président de la République et le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France dans le cadre du Plan Eau, présenté le 30 mars 2023 à Savines-le-Lac. L'intervention du président a porté sur le thème de l'hydroélectricité dans les Hautes-Alpes. Il a présenté les missions et les compétences de TE05 en matière de

production d'énergie renouvelable et exposé les axes de développement de l'hydroélectricité par l'utilisation des installations existantes (eau potable et neige de culture) en complémentarité des usages ou par la construction de centrales dans une logique de planification territoriale. Pour appuyer ses propos, le président du syndicat a présenté la centrale hydroélectrique de Champoléon qui a été

qualifiée de réalisation exemplaire. Le projet a, en effet, su allier respect de la biodiversité, enjeux environnementaux avec une intégration paysagère réussie et la conservation d'un site remarquable, gestion de la ressource en eau potable, irrigation pour les besoins de l'agriculture et production d'électricité.

### 11/04/2023 | INAUGURATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT À VILLARD-SAINT-PANCRACE



Dans le cadre de son activité de distribution publique de l'électricité, Territoire d'énergie Hautes-Alpes a engagé, sur la commune de Villard-Saint-Pancrace (rue de Gatchelou) des travaux d'en-

fouissement des réseaux électriques basse tension et d'infrastructures de communications électroniques. Les travaux ont été inaugurés par Jean-Claude Dou, président, Sébastien

Fine, maire, en présence de Corinne Chanfray, maire de Saint-Chaffrey et vice-présidente de TE05, d'Arnaud Murgia, maire de Briançon, président de la Communauté de communes du Briançonnais et vice-président du Département, et de Paul Fontrier, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Briançon. Cette opération témoigne de la volonté du syndicat de s'impliquer pleinement aux côtés de ses communes membres pour améliorer la qualité paysagère et la sécurité des infrastructures.

### 23/05/2023 | SAINT-CHAFFREY MET À DISPOSITION SES INSTALLATIONS COMMUNALES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC À TE05

Corinne Chanfray, maire, et Jean-Claude Dou ont signé, en mairie de Saint-Chaffrey, la convention de mise à disposition des installations communales de l'éclairage public. Cette nouvelle compétence de TE05 est proposée aux communes et permet la réalisation d'études, de mises en conformité, de gestion et d'exploitation, d'investissements visant à améliorer les performances énergétiques et à concourir à la sobriété énergétique.



### 13/06/2023 | L'ENTENTE RÉGIONALE ERES SE DOTE DE STATUTS ASSOCIATIFS



Les échanges entre les syndicats d'énergie départementaux se sont multipliés ces dernières années afin d'évoquer, ensemble, les problématiques communes et de mutualiser. Initiée en 2019, l'entente ERES a évolué et a opté pour un statut associatif. L'assemblée constitutive s'est ainsi tenue, dans les locaux de TE05, le 13 juin dernier. Jean-Claude Dou et Stéphane Raizin accueillèrent leurs homologues présidents et directeurs des syndicats des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Var.

### 24 et 25/08/2023 | 24H DES HAUTES-ALPES

Après leur participation au e-Rallye Monte-Carlo, Ludovic Emond et Jean François Macario, agents de TE05, ont vécu une expérience inoubliable et ont réalisé une performance remarquable en terminant premier dans la catégorie électrique. Participer à cette compétition a été une occasion pour TE05 de mettre en avant le réseau e-born du département.





## 21/07/2023 | INAUGURATION DE L'OPÉRATION D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX À CHARGES



Dans le cadre de son activité régalienne de distribution publique de l'électricité, TE05 a engagé une opération d'enfouissement de réseaux, chemin de l'Iscl. Ces travaux ont été inaugurés le 21 juillet par Jean-Claude Dou et Christian Durand, maire, en présence de nombreuses personnalités. Les travaux concernent l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, éclairage public et télécom, avec la réalisation d'une infrastructure de communications électroniques. Ils témoignent de la volonté du syndicat de s'impliquer pleinement aux côtés de ses communes pour améliorer la qualité paysagère de ses infrastructures.

## 24/08/2023 | LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE CHAMPOLÉON INAUGURÉE !



Après plusieurs années d'étude et de travaux, la centrale hydroélectrique de Champoléon a été inaugurée en présence de Jean-Claude Dou, président de TE05, Jean-Pierre Colle, maire de Champoléon, Albert Moullet, ancien Président de TE05, Fabrice Borel, Président de la CC du Champsaur-Valgaudemar, Alain Hugues, Président de l'ASA des Beaumes et Patrick Ricou, 1<sup>er</sup> vice-président du Département des Hautes-Alpes, en charge des finances, de l'attractivité du territoire et Président de l'Agence de développement. Tous ont salué cette réalisation exemplaire qui a su allier le respect de la biodiversité, les enjeux environnementaux,

la gestion de la ressource en eau potable, l'irrigation et la production d'électricité sans sacrifier les équilibres entre environnement et économie. Par la production locale d'énergie décarbonée, la centrale génère des revenus pour la commune de Champoléon, l'ASA des Beaumes et TE05. L'usage irrigation étant toujours actif, il reste prioritaire sur l'usage hydroélectrique. Une plaque a été posée à la mémoire de Pierre-Lucien Escallier, maire de 2001 à 2020, initiateur du projet. Le ruban a été coupé par Mme Escallier en présence des élus et des habitants.

## Les temps d'information & d'échanges avec les maires

Focus



L'accompagnement des communes est la mission première du syndicat dont l'action se décline selon différents axes et compétences. Tout au long de l'année, les élus et les équipes informent, conseillent, prennent en charge différentes opérations.

Les sujets sont nombreux : travaux sur les réseaux électriques, communications électroniques, éclairage public, rénovation énergétique, groupement

d'achat d'électricité, recherche de solutions pour diminuer les consommations et l'impact environnemental, interrogations sur les dispositions législatives et réglementaires, production d'énergie, etc.

Dans un monde en perpétuel mouvement et dans un secteur sensible, l'information tient une place centrale. Ainsi, dans ses nouveaux locaux, le syndicat organise régulièrement des

temps d'échanges et d'information. Ceux-ci s'ajoutent aux rendez-vous annuels que sont le Congrès des Maires et le nouveau Rendez-vous des énergies.

En 2023, deux réunions ont été organisées, sur des thèmes majeurs : le renouvellement du contrat de concession (le 26 juin) et la loi APER (6 décembre).

## 04/04/2023 | ACCUEIL DU GROUPE DES ANCIENS MAIRES HAUTES-ALPINS



Pour initier la saison printanière, le président Dou a convié le Groupe des anciens maires haut-alpins à une réunion sur l'activité du syndicat. Cette présentation a permis de faire le point sur la compétence historique du syn-

dicat en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité (AODE) et sur la dynamique et l'implication croissante dans la transition énergétique. La rencontre s'est conclue par une visite des nouveaux locaux

de Territoire d'énergie Hautes-Alpes, mettant en avant une réalisation elle aussi exemplaire en termes de qualité de travail comme de distribution et de consommation énergétiques.



02/09/2023 |  
**JOURNÉE DU BTP**



Les échanges entre la Fédération du BTP et le syndicat d'énergie sont réguliers depuis quelques années et témoignent des enjeux communs des deux structures. Jean-Claude Dou était ainsi présent lors de la Journée du BTP05 et a participé à une table ronde sur l'énergie dans les Hautes-Alpes, réunissant Nicolas Chabrand, président de la fédération du BTP, Jean-Marie Bernard, président du Département des Hautes-Alpes, Romain Allamanno, co-gérant de l'entreprise Allamanno, et Regis Garnier de la Banque de la Transition Énergétique - BPAURA.

30/09/2023 |  
**ATELIER PÉDAGOGIQUE POUR LA JOURNÉE « CLIMAT, SOBRIÉTÉ ET CITOYENNETÉ »**

Lors de la journée « Climat, Sobriété et Citoyenneté » organisée par Energies Collectives, Territoire d'énergie Hautes-Alpes a tenu un atelier pédagogique présentant les différentes sources de production d'énergie: centrale solaire, barrage hydroélectrique, parc éolien, centrale thermique nucléaire. Cette journée s'inscrit dans une action globale de sensibilisation et d'information que le syndicat mène depuis plusieurs années sur le territoire haut-alpin. Le président était représenté par Lionel Tardy, vice-président délégué à la gestion du service public de l'électricité.

06/10/2023 | **LE CONGRÈS DES MAIRES, RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE**



TE05 a naturellement participé à cet événement incontournable de la vie institutionnelle locale. Organisé par l'Association des Maires de France (AMF05), les représentants élus et les équipes du syndicat étaient présents pour échanger avec les élus locaux et l'ensemble des acteurs départementaux et régionaux présents.

Ce rendez-vous permet de réaffirmer l'engagement du syndicat à soutenir les communes et les intercommunalités dans leurs projets énergétiques, qu'il s'agisse de distribution électrique, de développement des énergies renouvelables, de rénovation énergétique des bâtiments ou encore de promotion de la mobilité durable.



19/10/2023 | **LES ASSISES DE L'ÉNERGIE**

Depuis plusieurs années, le syndicat d'énergie des Hautes-Alpes est régulièrement invité à présenter son action dans des événements nationaux. Stéphane Raizin, directeur général des services de TE05, était présent aux Assises de l'énergie, organisées à Monéteau par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne. Il a présenté le syndicat en tant qu'acteur public majeur de la transition éner-

gétique dans le département et, plus particulièrement, les projets en faveur de l'autoconsommation individuelle et collective appliquée à la mobilité et aux bâtiments publics. Cet événement a rassemblé élus, chefs d'entreprise ou décideurs qui se questionnent sur la transformation du modèle énergétique, de la production à la distribution, et jusqu'à la manière de consommer l'énergie.

30/10/2023 | **LA S.E.M. HAUTES-ALPES ENERGIES CRÉÉE !**



Après plusieurs mois de réflexion et de travail, la SEM Hautes-Alpes Énergies a été créée et marque une nouvelle étape dans l'histoire de notre département. Elle a pour but de partager une vision stratégique et politique, d'unir des forces, des intelligences et des efforts, de valoriser des ressources naturelles sans dénaturer les paysages, de prendre part au rendez-vous de la décentralisation énergétique, et de s'engager pour la du-

ralité, la responsabilité sociétale et environnementale. Les actionnaires de la SEM Hautes-Alpes Énergies sont les suivants: Département des Hautes-Alpes et Territoire d'énergie Hautes-Alpes à parts égales, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'agriculture, Fédération BTP 05, Caisse des dépôts et consignations, EDSB, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Populaire, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.



07/12/2023 | **TE05, PARTENAIRE PREMIUM DU DAUPHINÉ LIBÉRÉ POUR « HAUTES-ALPES AU FÉMININ »**

Cette année, pour la 5<sup>e</sup> édition de l'événement, Territoire d'énergie Hautes-Alpes a été partenaire Premium de l'événement «Hautes-Alpes au féminin» organisé par Le Dauphiné Libéré, afin de mettre à l'honneur des femmes engagées. Le syndicat était représenté par Corinne Chanfray, vice-présidente. Félicitations à toutes les participantes et un grand merci aux équipes du syndicat qui étaient présentes pour l'événement.

12/12/2023 | **SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**



Puy-Saint-André

Dans le cadre du développement de ses compétences, Territoire d'énergie Hautes-Alpes propose aux communes son intervention et son expertise en matière d'éclairage public. Le président Jean-Claude Dou a ainsi officialisé la signature de deux conventions de mise à disposition de l'éclairage public, l'une sur la Commune de Puy Saint-André avec la maire Estelle Arnaud, l'autre sur la Commune de Puy Saint-Pierre avec le maire Vincent Faubert.



Puy-Saint-Pierre



# 3. L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX

## CŒUR DE MÉTIER DU SYNDICAT



L'électricité et les réseaux sont le cœur de métier du syndicat et constituent la base de tout développement de projets dans le domaine de l'énergie, de l'éclairage public ou des communications. Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) agit en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) pour 159 communes des Hautes-Alpes. Son rôle principal est d'organiser le service public local de l'électricité. Pour ce faire, TE05 confie la gestion de ce service à Enedis pour l'exploitation et à EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés; le syndicat intervient en tant que maître d'ouvrage de travaux de raccordement, extension, renforcement, sécurisation et enfouissement.

L'année 2023 a été marquée par la renégociation du contrat de concession pour une durée de 25 ans et par le développement de compétences, en particulier l'éclairage public. Toujours défenseur du service public, le syndicat d'énergie poursuit son action au plus près des communes et de leurs besoins.

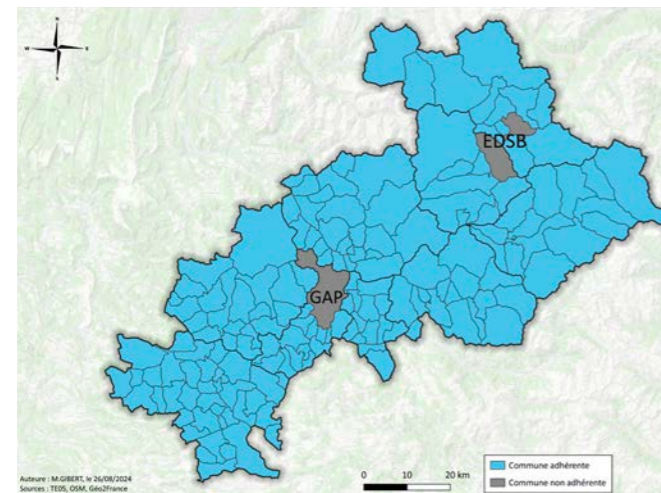


### 3.1. LA CONCESSION, PRINCIPES ET ORGANISATION

#### L'ORGANISATION ET LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Le secteur de l'électricité comprend quatre grandes catégories d'activités : la production, le transport, la distribution et la vente. Certaines de ces activités, telles que le transport et la distribution, sont exercées en situation de monopole, tandis que d'autres, comme la production et la fourniture s'inscrivent dans un cadre concurrentiel.

Ouvrages de la concession	Quantité
Installations de production	3 543
Postes source	16
Km de réseau Moyenne Tension (HTA)	2 850
Km de réseau Basse Tension (BT)	2 572
Postes de transformation HTA-BT	2 572
Points de livraison	109 887
Nombre de clients Tarif Bleu	81 548
Energie facturée (en MWh)	298 067



#### Le département des Hautes-Alpes compte trois autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) :

- le Syndicat d'Énergie des Hautes-Alpes - Territoire d'énergie Hautes Alpes pour 159 communes ;
- les communes de Briançon et Saint-Martin-de-Queyrières qui exercent leur activité au sein d'une société d'économie mixte - EDSB ;
- la commune de Gap qui a sa propre concession avec Enedis.

#### LA PRODUCTION

##### ACTIVITÉS EN CONCURRENCE

Différentes sources d'énergie permettent de produire l'électricité sur le territoire national. Localement, la volonté est de promouvoir les énergies renouvelables.

#### LE TRANSPORT

##### RTE

Le transport de l'électricité est assuré par l'entreprise RTE qui gère les réseaux de tension >50000 volts et assure l'équilibre entre offre et demande.

#### LA DISTRIBUTION

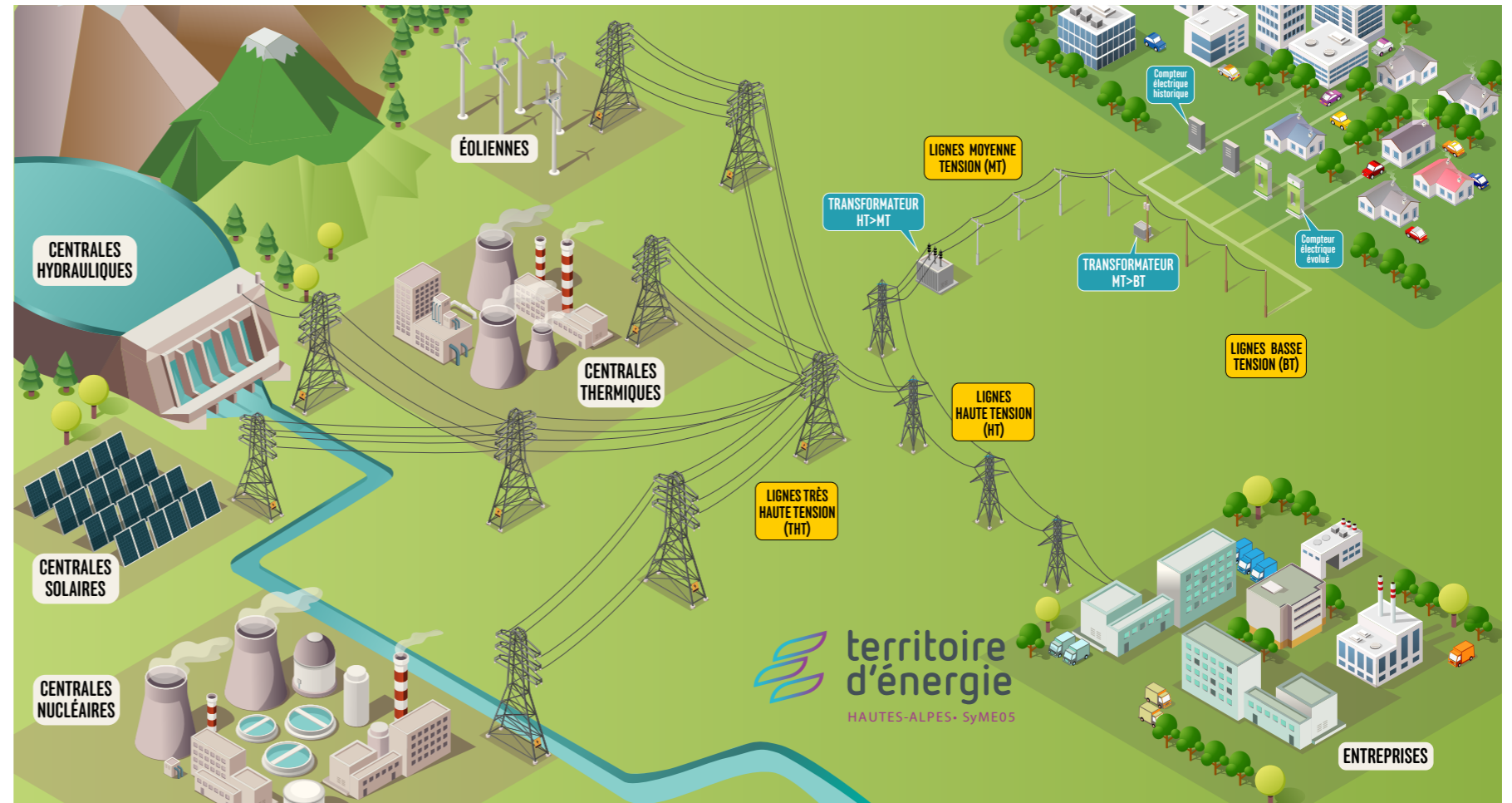
##### GESTIONNAIRE RÉSEAU DISTRIBUTION ENEDIS OU RÉGIE LOCALE

L'électricité est distribuée via deux niveaux de tensions : la haute tension A (HTA 20 000 volts) et la basse tension (BT de 400 volts à 230 volts). Le gestionnaire de réseau assure l'exploitation, le développement et l'entretien.

#### LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

##### ACTIVITÉS EN CONCURRENCE

Ouverte totalement à la concurrence depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007.



#### LE SYNDICAT, GARANT DE LA BONNE EXÉCUTION DU SERVICE

Selon l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il incombe aux autorités concédantes de la distribution publique d'énergie d'assurer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public définies par le cahier des charges de la concession. Ce contrôle de concession est réalisé sur les deux concessionnaires :

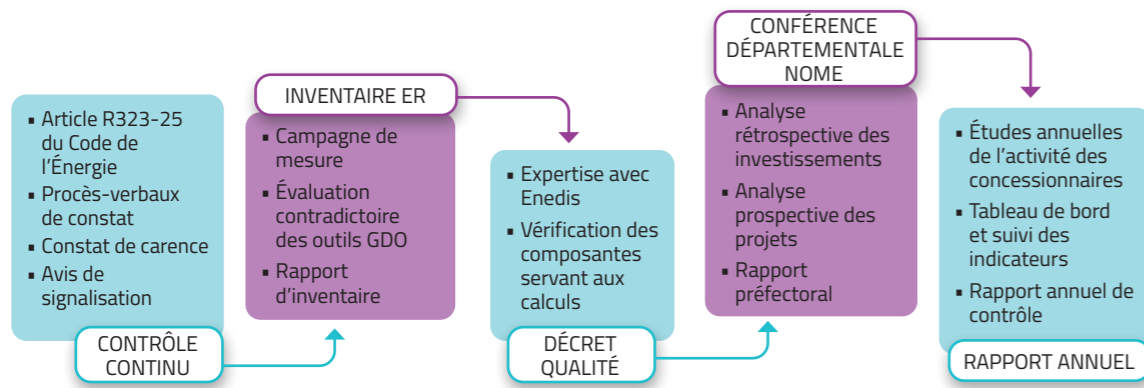
- Enedis : les actions de contrôle entreprises par le syndicat portent sur la conformité technique des projets, la qualité de la fourniture aux consommateurs ainsi que les aspects financiers et comptables liés à la concession ;
- EDF : les actions de contrôle portent sur les abonnements et contrats, les conditions générales de ventes et la tarification.



## 3.2. LES MODALITÉS DU CONTRÔLE DE LA CONCESSION

Le contrôle de la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires ENEDIS et EDF s'exerce selon différentes modalités.

Le plan de contrôle délibéré en 2013 est toujours en vigueur. Il se résume ainsi :



### LE CONTRÔLE EN CONTINU

Conformément à l'article R323-25 du code de l'énergie, le maître d'ouvrage de toute opération de construction de réseau a l'obligation de procéder à une déclaration préalable à l'exécution. Sur cette base, le guichet Urbanisme établit un premier contrôle.

#### Contrôle technique et administratif des projets menés par Enedis

▪ Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, 242 dossiers ont été déposés, c'est-à-dire 52 articles de plus par rapport à 2021. Parmi ces dossiers, 131 ont donné lieu à un avis favorable, 85 avec observations simples, 25 à une opposition et 1 annulation.

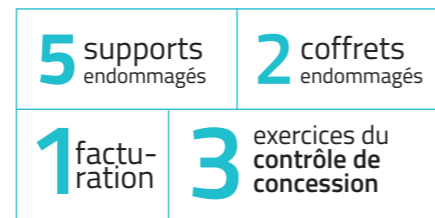
#### Procès-verbaux

▪ En cas de non-respect des obligations imposées au concessionnaire, les agents de contrôle de l'autorité concédante ont la possibilité de dresser un procès-verbal de constat. Au cours de l'année 2023, sept procès-verbaux ont été rédigés suite à des manquements constatés.

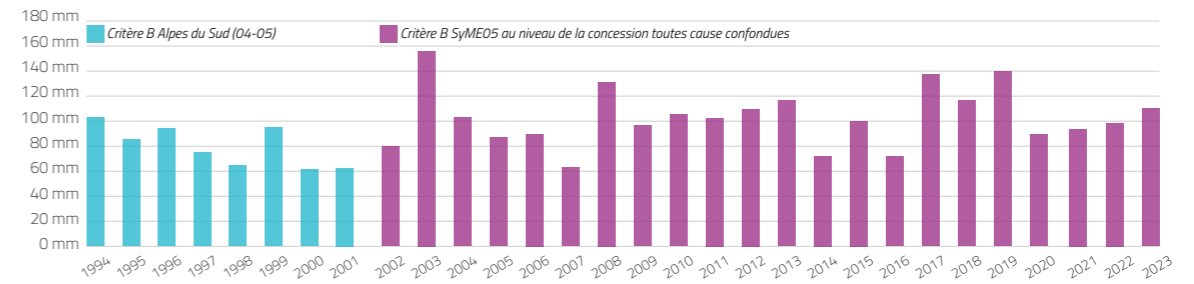
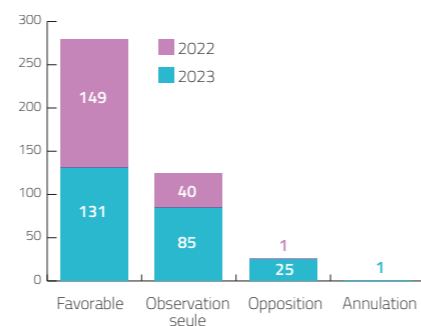
#### Avis de signalisation

▪ Lorsque des agents de TE05, ou un tiers constatent une situation potentiellement dangereuse sur le réseau électrique, telle qu'un coffret ouvert ou un poteau électrique incliné, ils notifient immédiatement l'incident au gestionnaire de réseau Enedis en utilisant un avis de signalisation. Ils assurent ensuite un suivi rigoureux jusqu'à ce que le problème soit résolu. Au cours de l'année 2023, douze avis de signalisation ont été rédigés, parmi lesquels un tiers concernait spécifiquement des coffrets endommagés.

#### Typologie des dossiers du contrôle continu



#### Avis sur les articles R 323-25



### LA QUALITÉ DE FOURNITURE

La qualité de fourniture s'examine selon deux critères :

- la continuité de la fourniture,
- la qualité de l'alimentation en tension.

L'analyse porte sur la durée moyenne de coupure subie par les clients alimentés en basse tension, également connue sous le nom de «critère B». Ce critère englobe les interruptions dues à des incidents, travaux, événements exceptionnels, etc. Il représente le temps moyen de coupure subi par un client au cours d'une année.

Après une augmentation significative du critère B en 2017 et en 2019, il a enregistré une baisse en 2020, cependant depuis 2021, il est reparti à la hausse.

En général, on observe que la valeur du critère B est nettement supérieure à la moyenne nationale. Cette différence s'explique en partie par le caractère montagneux et rural de la concession, mais elle est également due à l'insuffisance des investissements réalisés par le concessionnaire et au vieillissement des infrastructures.

Ces facteurs combinés contribuent à une qualité de service moins satisfaisante pour les clients de la concession en comparaison avec la moyenne nationale.

### LE CONTRÔLE DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

La fourniture d'électricité était, jusqu'à fin des tarifs réglementés, une composante centrale du service public délégué à EDF. Dans le nouvel environnement concurrentiel et face à des pratiques de fournisseurs qui ne sont pas toujours vertueuses, les autorités concédantes considèrent que la protection du consommateur passe par une implication forte au niveau local mais aussi par une action nationale.

Le syndicat s'oppose ainsi à la fin des tarifs réglementés pour les usagers résidentiels. Ces tarifs jouent en effet un rôle essentiel pour assurer une certaine stabilité et accessibilité des prix de l'électricité, notamment dans les zones rurales, de montagne et éloignées, où les usagers pourraient être davantage exposés aux variations des prix de l'énergie sur le marché libre. C'est ainsi au niveau national que des mesures de lutte contre la précarité énergétique sont prises. Rappelons, au niveau local, qu'EDF et Enedis présentent chaque année à la Commission consultative des services publics locaux leur rapport annuel sur la qualité du service.





# VERS UN NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION

TE05 / Enedis-EDF : une année de négociations



L'ANNÉE 2023

<p><b>8 RENCONTRES DE LA COMMISSION CONCESSION</b></p>	
<p><b>1 RENCONTRE AVEC L'ENSEMBLE DES MAIRES DES COMMUNES ADHÉRENTES À TE05</b></p>	<p><b>9 RENCONTRES DE NÉGOCIATION AVEC LE CONCESSIONNAIRE ENEDIS</b></p>
<p><b>2 RENCONTRES DE NÉGOCIATION AVEC LE CONCESSIONNAIRE EDF</b></p>	

**LES THÈMES MAJEURS ABORDÉS ONT ÉTÉ :**

- le bilan des passifs de la concession de 1994 à 2024,
- l'inventaire patrimonial de la concession,
- la durée du futur contrat,
- la répartition de la maîtrise d'ouvrage,
- la qualité du produit électrique attendu.

**Se considérant comme garants d'un service public de l'électricité de qualité, les élus ont affiché les ambitions suivantes :**

- demander une organisation efficace, performante mais adaptée aux enjeux et défis de notre territoire de montagnes ;
- contractualiser des engagements d'investissement dans le renouvellement des réseaux qui vieillissent ;
- rechercher une qualité du produit électrique avec des objectifs de coupure ou de défauts annuels contractualisés par commune ;
- réorganiser le partage de la maîtrise d'ouvrage des travaux dans un objectif de réduire le traitement des délais de raccordement et de permettre à TE d'assurer une partie des raccordements producteurs ;
- accompagner la transition avec des ouvrages capables de prendre en charge les nouveaux flux électriques des voitures, centrales

de production, technologies du numérique, pompes à chaleur et climatisation... ;

- renforcer le pouvoir de contrôle des élus locaux.

Le syndicat a mobilisé toutes ses équipes pour travailler à ce nouveau contrat. Stéphane Raizin, directeur, puis Marylin Taix, directrice des services techniques, ont accompagné le président et la commission tout au long de l'année sur ce sujet majeur. TE05 a également fait appel à trois cabinets experts du domaine : RAVETTO (expertise juridique), KLOPPER (expertise financière) et NALDEO (expertise technique). Le nouveau contrat a été signé en début d'année 2024.



Depuis septembre 2022, Territoire d'Énergie a engagé une phase de négociation avec les deux concessionnaires Enedis et EDF, le contrat de gestion et d'exploitation des réseaux, signé en 1994 pour une durée de 30 ans, arrivant à échéance.

Une commission a été mise en place et l'année 2023 a marqué par un intense travail de part et d'autre ainsi que par de très nombreux échanges pour aboutir à un contrat satisfaisant pour notre territoire et relever ensemble le défi d'un service public performant dans un monde en pleine évolution.

Le renouvellement de ce contrat de délégation de service public a également permis de redéfinir les bases de la relation TE05, autorité concédante, et EDF et Enedis, concessionnaires et d'aborder, entre enjeux nationaux et attentes locales, chacun des thèmes de ce futur contrat de manière exhaustive et détaillée.

## UNE FORTE IMPLICATION DES ÉLUS

**Outre les réunions d'information, les élus ont manifesté un grand intérêt pour ce nouveau contrat et la commission Concession a joué pleinement son rôle.** Créée fin 2002 afin d'accompagner le président dans l'analyse et l'étude des éléments du futur contrat de concession, elle s'est réunie huit fois en 2023, chaque réunion marquant un important travail pour aborder les enjeux, les thèmes et le calendrier de la négociation avec Enedis et EDF. En plus des neuf membres du Bureau, la commission était composée de cinq représentants du comité syndical et de trois élus experts du domaine des concessions ou œuvrant directement dans les actions de transition énergétique.





## LE SUIVI PATRIMONIAL ET FINANCIER DE LA CONCESSION

Le patrimoine de la concession est constitué des lignes de distribution publiques d'électricité d'une tension inférieure à 50000V, ainsi que de tous les équipements techniques nécessaires pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et la sécurité des

personnes et des biens. Le syndicat agit en tant que propriétaire des infrastructures de distribution au nom de ses communes membres, ce qui lui confère la responsabilité du suivi de ce patrimoine qu'il délègue par contrat de concession à l'opérateur Enedis. Dans le cadre de l'accord entre le concédant (l'autorité concédante) et le concessionnaire, la gestion du patrimoine est confiée à Enedis. Ce contrat de délégation fixe le cadre d'interven-

tion des deux entités (Enedis et Territoire d'énergie Hautes-Alpes) dans la répartition des maîtrises d'ouvrages et des travaux sur le département. Le concessionnaire par ce contrat doit donc gérer les apports des parties pendant la durée du contrat et gérer les actifs des ouvrages construits. Les données, ci-après, sont issues du compte-rendu d'activité de concession d'Enedis faisant le bilan de la valeur des biens au 31 décembre 2023.

Valeur des ouvrages concédés au 31/12/2023 en k€	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	134 211	66 673	67 538	191 727	14 280
<i>dont aérien</i>	34 559	25 310	9 249	61 812	11 916
<i>dont souterrain</i>	99 652	41 363	58 289	129 914	2 364
Canalisations BT	129 154	59 925	69 228	179 636	985
<i>dont aérien</i>	19 596	12 729	6 867	34 169	381
<i>dont souterrain</i>	109 557	47 197	62 361	145 467	605
Postes HTA-BT	38 303	23 174	15 129	51 561	990
Transformateurs HTA-BT	12 671	6 210	6 461	19 330	997
Comptage	10 786	2 855	7 931	10 786	0
<i>dont Compteurs Linky™</i>	8 476	1 646	6 830	8 476	0
<i>dont compteurs marché d'affaires</i>	691	246	445	691	0
<i>dont disjoncteurs</i>	1 619	963	656	1 619	0
Branchements	51 496	22 441	29 055	68 410	3 255
<i>dont branchements aériens*</i>	1 979	1 133	846	3 136	0
<i>dont liaisons réseaux souterraines et aéro-souterraines</i>	37 652	14 649	23 002	49 319	2 807
<i>dont dérivations individuelles des liaisons réseaux souterraines et aéro-souterraines</i>	11 865	6 659	5 206	15 955	448
Ouvrages collectifs de branchement**	7 598	2 581	5 017	9 565	0
Autres biens localisés	4 291	2 182	2 109	4 750	107
Comptages non localisés	365	239	126	356	0
Autres biens non localisés	1 896	931	965	1 960	8
<b>TOTAL</b>	<b>390 770</b>	<b>187 212</b>	<b>203 559</b>	<b>538 090</b>	<b>20 623</b>

\* Constitués de liaison réseau aériennes et de leurs dérivations individuelles.

\*\* Comprend les dérivations individuelles des ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées dans le cadre de la loi ELAN.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ANNÉE 2023

**Produits d'exploitation : 57 286 000 € / Charges d'exploitation : 53 662 000 €**  
**Le résultat d'exploitation pour l'année s'établit donc à 3 624 000 €.**  
 Lorsqu'une concession se situe en deçà de l'équilibre global, le concessionnaire perçoit une contribution à l'équilibre.

### Les recettes d'acheminement

Les revenus provenant de l'acheminement de l'électricité dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) ainsi que du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est établi par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de manière à couvrir les coûts associés à l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est uniforme sur l'ensemble du territoire, suivant le principe de péréquation, afin d'assurer une équité entre les différentes zones géographiques.

### La redevance de concession

Elle est composée de deux parts :

- la part R1, dite de fonctionnement, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission,
- la part R2, dite d'investissement, qui représente une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

### Point sur les contentieux

Depuis 2018, plusieurs désaccords opposaient le syndicat et son concessionnaire Enedis au sujet du mode de calcul de la redevance. Concernant la R2 de 2018, le Tribunal administratif a ordonné la clôture de l'instruction de l'affaire. Concernant les redevances 2019 et 2020, la Cour administrative d'appel de Marseille a décidé l'annulation des jugements du Tribunal administratif de 2021 et 2022 correspondants aux contentieux R2 2019 et 2020. Le 29 août 2023, TE05 a saisi le conseil d'Etat sur ces deux affaires. Ces contentieux sont aujourd'hui soldés, le point a pu être fait par les deux parties dans le cadre des négociations du contrat de concession et devrait à l'avenir éviter tout désaccord.



## 3.3. LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les travaux sur les réseaux de distribution électrique constituent le cœur de métier de TE05. Le Syndicat, propriétaire du réseau (53 354 km de lignes à ce jour) a reçu de ses communes adhérentes la mission d'améliorer en permanence le réseau en réalisant des travaux d'extension/raccordement, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation/enfouissement. Ces travaux mobilisent les équipes du syndicat, principalement les pôles Études et Travaux, mais également le guichet Urbanisme et l'ensemble des services d'appui. TE05 intervient essentiellement dans les communes dites rurales, c'est-à-dire dont la population n'excède pas 2 000 habitants.

Grâce à des équipes compétentes, le syndicat s'acquiesse de cette mission avec le plus grand soin, en travaillant étroitement sur le terrain et en collaborant avec les communes. Que ce soit lors de la phase d'étude ou de la phase de travaux, TE05 assure la maîtrise d'œuvre et le suivi des entreprises impliquées, garantissant ainsi un travail de qualité et une amélioration continue du réseau électrique.

En 2023, ce sont au total 140 chantiers qui ont été entrepris et menés, pour un investissement total de 3 394 519 €, incluant une partie des travaux sur

l'éclairage public et les communications électroniques dans le cadre de chantiers coordonnés.

TE05 accorde une attention particulière à garantir un règlement rapide de l'ensemble de ses prestataires de travaux. Afin de donner une lisibilité des commandes à venir à ses entreprises, TE05 anime auprès de ses différents prestataires des réunions mensuelles de programmation de travaux.

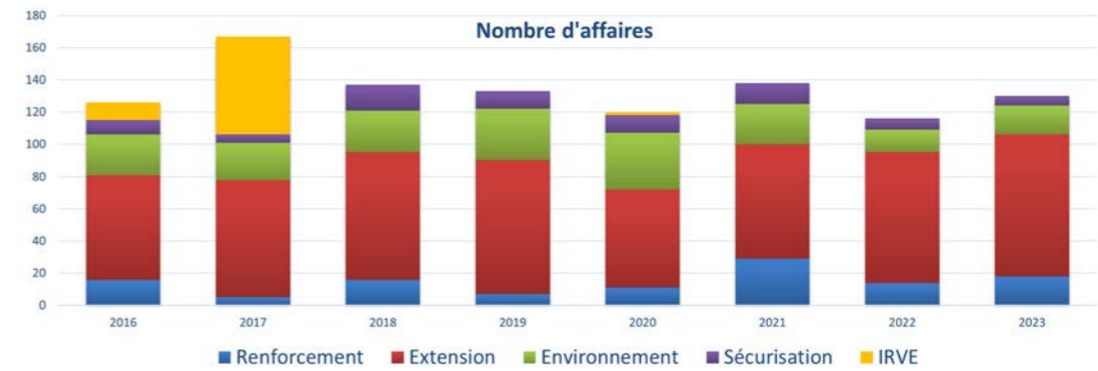
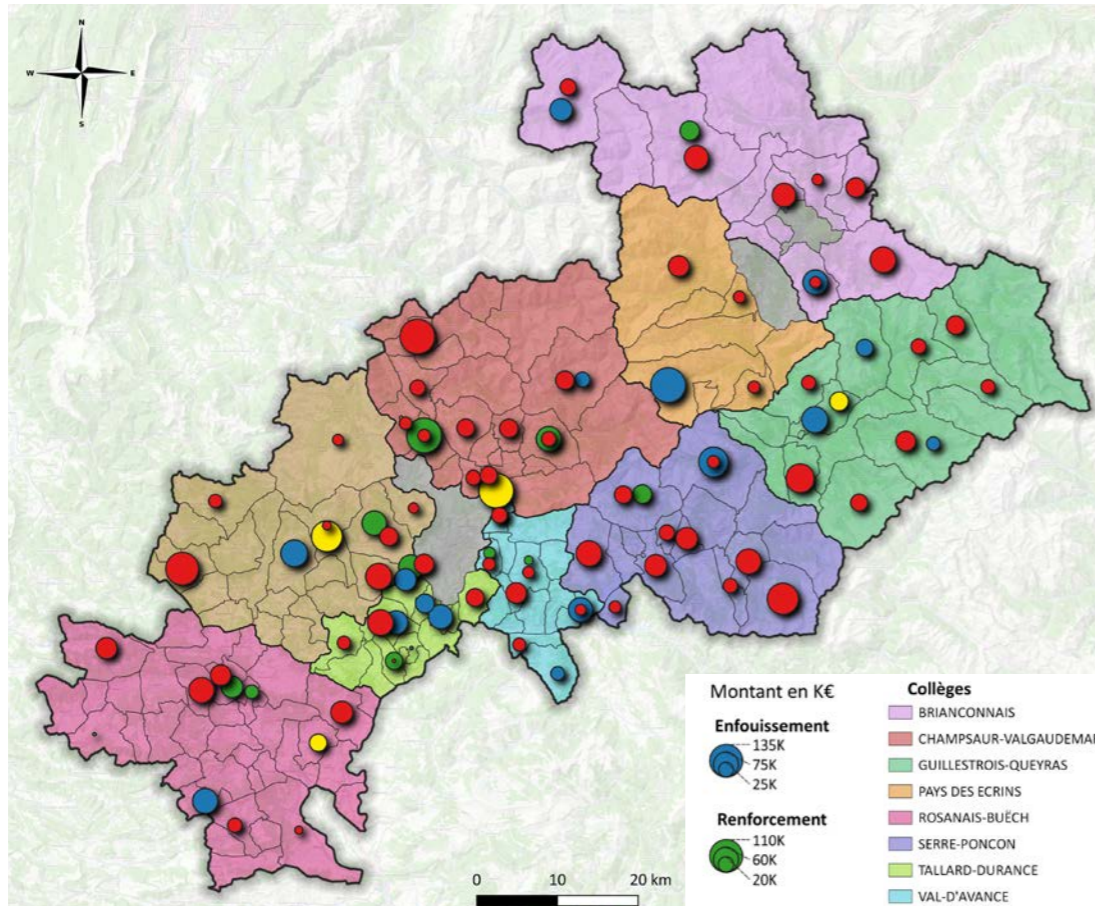
## LA RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'article 36 de la loi du 8 avril 1946 maintient les prérogatives des collectivités locales en matière de maîtrise d'ouvrage au sein de la concession de distribution d'électricité. Le cahier des charges de la concession énonce les règles de répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les parties prenantes, clarifiant ainsi les responsabilités des collectivités locales et du concessionnaire quant à la gestion, l'expansion et la modernisation du réseau électrique dans la zone de concession (tableau en page suivante).

## LA RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

TYPES DE TRAVAUX		Communes rurales	Communes urbaines
RENFORCEMENTS	Réseau BT	TE05	ENEDIS
	Réseau HTA	ENEDIS	ENEDIS
EXTENSIONS	Raccordement consommateurs	TE05	ENEDIS
	Raccordement Producteurs	ENEDIS	ENEDIS
BRANCHEMENTS		ENEDIS	ENEDIS
ENTRETIEN/RENOUVELLEMENT/DÉPLACEMENT D'OUVRAGES		ENEDIS	ENEDIS
AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES		TE05	TE05
SÉCURISATION		TE05/ENEDIS	ENEDIS

## LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE PAR TYPE DE TRAVAUX



## LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

PROGRAMMES	TYPOLOGIE DE RÉSEAUX	PARTICIPATION	FINANCEMENT
Travaux esthétiques du réseau électrique	Haute tension	70% Commune 30% TE05	Fonds propres
	Basse tension	30% Commune 70% TE05	Fonds propres FACE CE * Article 8 (Enedis)
	Poste de transformation	50% Commune 50% TE05	Fonds propres FACE CE * Article 8 (Enedis)
Travaux d'aménagement du programme esthétique (réseau électrique, éclairage public, infrastructures de communications électroniques propriété du TE05)	Réseau électrique et infrastructures de communications électroniques propriété du TE05	50% Commune 50% TE05	Fonds propres <i>uniquement sur réseau électrique</i> : FACE CE * Article 8 (Enedis)
Travaux de renforcement & sécurisation du réseau électrique	Basse tension	100% TE05	Fonds propres FACE AP & SN **
Travaux d'extension du réseau électrique	Tout type de réseaux électriques	60% Demandeur 40% TE05	Part Couverte par Tarif (PCT) FACE AE ***
Travaux sites isolés non raccordé	Energies renouvelables	20% Demandeur 80% TE05	FACE ENR Sites isolés Fonds propres
Travaux sous mandat	Éclairage public	100% et frais de maîtrise d'ouvrage	-
	Infrastructure de communications électroniques TE05 non-proprétaire	100% et frais de maîtrise d'ouvrage	-

\* Fond d'amortissement des charges d'électrification programme esthétique \*\* Fond d'amortissement des charges d'électrification programme renforcement et sécurisation \*\*\* Fond d'amortissement des charges d'électrification programme extension.

## 3.4. LES ÉTUDES PRÉALABLES

Les missions du pôle études de TE05 sont diverses :

- Réalisation des avant-projets et chiffrages d'enfouissement des réseaux secs, dans le cadre d'une demande faite par une commune. Effectuées sur le terrain, ces études sont réalisées par un agent d'étude spécialisé. Elles prennent en considération le développement urbain ainsi que les contraintes environnementales et techniques.
- La réalisation des avant-projets et des chiffrages pour les projets de sécurisation du réseau est une mission

essentielle qui demande un travail approfondi. Tout au long de l'année, l'équipe s'attelle à identifier les réseaux électriques aériens comportant des fils nus vétustes ou présentant des signes de dangerosité, nécessitant des travaux de sécurisation, soit par des techniques aériennes, soit par un enfouissement souterrain. Ces avant-projets sont ensuite présentés aux élus de la commune concernée pour recueillir leur avis.

- La réalisation des avant-projets et des chiffrages pour les projets de renforcement du réseau est une mission importante qui implique une

enquête approfondie sur la qualité du réseau électrique soumis à des contraintes. L'agent d'étude effectue cette enquête pour comprendre les raisons de ces contraintes et déterminer si un renforcement du réseau est nécessaire.

- Le suivi des études d'exécution et des montants financiers des projets est une étape cruciale jusqu'à la phase des travaux. Cette mission implique une surveillance attentive de la mise en œuvre des études détaillées et techniques, ainsi que du suivi des coûts associés aux projets.



**→ DÉROULÉ D'UN CHANTIER TYPE**

- **AVANT-PROJET ET CHIFFRAGE PAR LE PÔLE ÉTUDES**
  - sur demande des communes lors du renseignement d'une fiche d'intention des travaux,
  - sur repérage, par les services ou le concessionnaire, tout au long de l'année des réseaux aériens
- présentant des lignes de vétusté ou de dangerosité et nécessitant des travaux de sécurisation ou de renforcement (contraintes);
- sur les projets de renforcement après une enquête sur la qualité du réseau électrique en contrainte: cette enquête est portée par l'agent d'étude pour confirmer ou non la nécessité de renforcer le réseau.
- **DOSSIER D'EXÉCUTION**
  - édition d'un bon de commande pour dossier exécution,
  - autorisation des propriétaires,
  - article R 323.25 (permis de construire électrique),
  - vérification du dossier d'exécution par un technicien de TE05.
- **TRAVAUX**
  - réunion de piquetage,
  - début des travaux, suivis soit par TE05 MOE ou MOE externe,
  - suivi des travaux,
  - réception des travaux et des DOE (dossier d'ouvrage exécuté).

### 3.5. LE GUICHET URBANISME

#### Un accompagnement des communes sur mesure

Grâce à son expertise, son savoir-faire et sa connaissance approfondie des réseaux électriques, le Guichet Urbanisme accompagne les communes dans différentes démarches.

Il instruit les autorisations d'urbanisme (PC, PA, CUa, CUb, DP, études diverses) pour les communes en régime rural ;

- Il apporte aide et conseils aux communes:
  - dans l'élaboration/modification/révision des documents et projets d'urbanisme: définition des

zones constructibles en fonction des réseaux existants, estimation des extensions nécessaires et coûts, préconisations pour un développement cohérent d'un point de vue énergétique, co-construction des cahiers des charges des bureaux d'études...

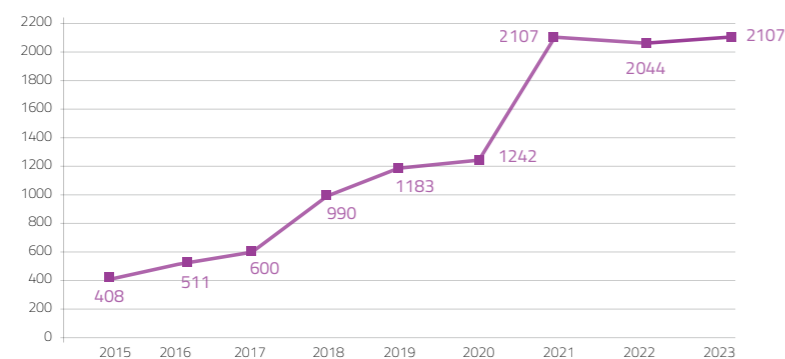
- lors de la mise en place des outils de financements des équipements publics ;
- pour toute demande relative à un projet de construction ou dans une procédure de raccordement.
- Il réalise des études de documents d'urbanisme et accompagne les communes dans la définition d'un

taux de taxe d'aménagement ; le rapport final présente, pour chaque secteur, un plan indiquant l'état des réseaux existants, les extensions potentielles, leur coût, des réflexions sur l'organisation spatiale de la zone (voiries, divisions, etc.) et enfin, les éventuels moyens de financement applicables.

- Il décide, en tant qu'Autorité Concédante, de la possibilité d'appliquer l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme.

En 2023, le Guichet Urbanisme a instruit 2044 dossiers dont 2036 pour les communes rurales et 8 pour les communes urbaines.

Nombre d'affaires par an de 2015 à 2023



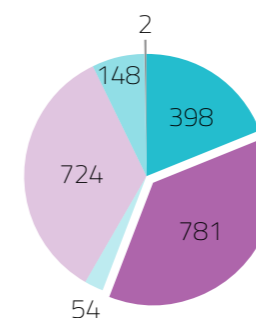
### LES ÉTUDES

En 2023, en dehors des études des documents d'urbanisme demandées par les communes, nous avons réalisé 148 études: pour les municipalités (81) et les particuliers ou entreprises (36), ainsi que 31 études internes (contre 3 en 2022, ce qui démontre également la dynamique du syndicat en matière de projets).

Le guichet fournit au demandeur les informations relatives au raccordement du projet: emplacement et capacité des réseaux, solution technique la plus adaptée, coûts, personnes responsables du paiement, démarches spécifiques (DT/DICT) à réaliser...

Quel que soit le statut de la commune, TE05 peut intervenir à tout moment en tant qu'organisme de contrôle de concession. Dans ce cadre, il procède à l'analyse des réponses proposées par le distributeur Enedis.

Enfin, le guichet urbanisme joue un rôle essentiel d'information. Les agents de TE05 sont ainsi disponibles pour fournir, aux usagers et aux communes, des réponses concernant différentes thématiques liées au réseau public de distribution.



Types de dossiers instruits

- Certificat d'urbanisme
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Étude
- Permis de démolir



# LOI RELATIVE À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

TE05 aux côtés des communes pour accélérer la production d'énergies renouvelables

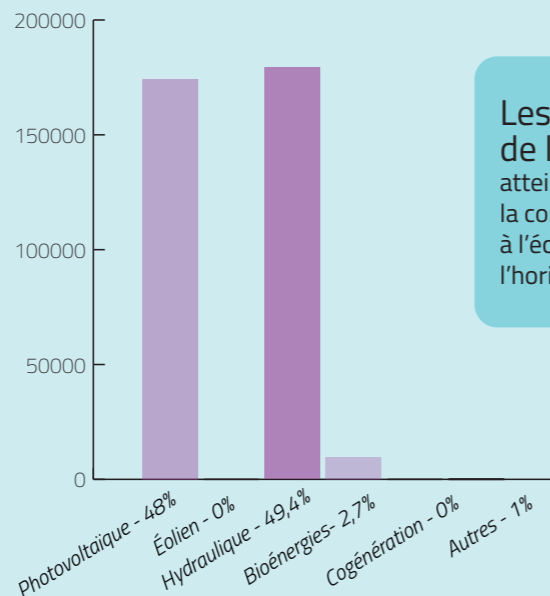
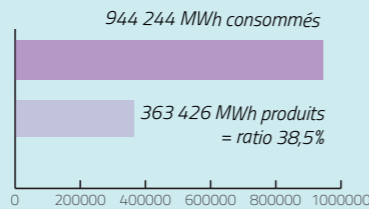
La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) vise le déploiement des énergies renouvelables pour amplifier notre lutte contre le dérèglement climatique et diminuer notre dépendance aux produits énergétiques importés.

Dans ce contexte, l'Etat a mis à disposition des communes un nouvel outil de planification territoriale permettant d'identifier des zones propices à l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable, les zones d'accélération (celles-ci devant être définies, délibérées et transmises en préfecture avant le 31 décembre 2023). Dans ce contexte, TE05 a mobilisé ses équipes afin d'accompagner au mieux les communes membres.

## LES GRANDS PRINCIPES DE LA LOI APER

- Faire émerger des projets en identifiant des zones prioritaires mais pas exclusives ; cette identification se fait en préservant les espaces naturels et en concertation avec le public et les riverains.
- Étendre le dispositif à l'ensemble du territoire (foncier public et privé) et à l'ensemble des énergies renouvelables (PV, hydroélectrique, éolien, réseau de chaleur, méthanisation, géothermie...).

Production d'EnR dans les Hautes-Alpes en 2023



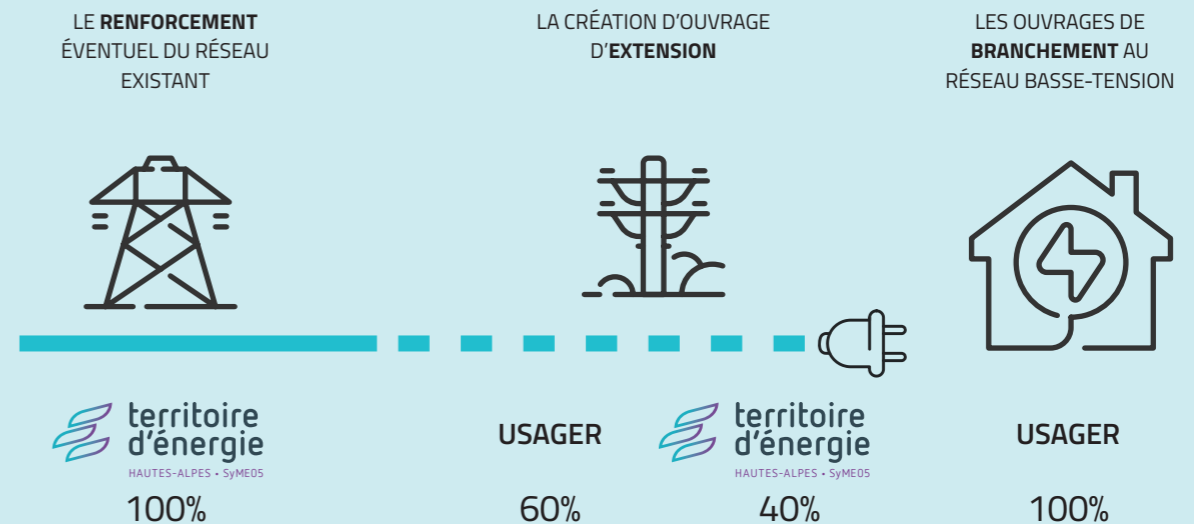
Les objectifs de la loi APER : atteindre 33% d'EnR dans la consommation d'énergie à l'échelle nationale à l'horizon 2030

## EXTENSIONS DE RÉSEAU

Les changements apportés par la loi APER

La loi modifie les conditions de financement du raccordement au réseau de distribution publique d'énergie électrique. La collectivité en charge de l'urbanisme n'est plus débitrice de cette contribution (Art 29). L'ordonnance du 23 août 2023 identifie le demandeur d'un raccordement comme unique redevable du coût de raccordement.

Les travaux de raccordements liés aux autorisations d'urbanisme accordées après le 10 septembre 2023, seront facturés selon la répartition suivante :

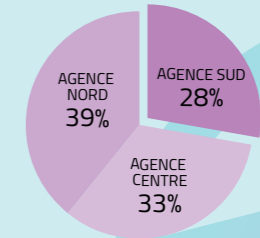


## LES ACTIONS DE TE05 dans le cadre de la loi APER

Le guichet urbanisme et le pôle Transition énergétique de Territoire d'Énergie se sont mobilisés et organisés pour accompagner les communes.

Le guichet Urbanisme s'est réorganisé en désignant une personne qualifiée référente pour chaque agence territoriale. Mathilde Vaur (Agence Sud), Jennifer Tulles (Agence Centre) et Chloé Pelleray (agence Nord) accompagnent ainsi les communes dans l'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme en les informant :

- de l'état du réseau électrique existant,
- des coûts de raccordement au réseau à renseigner au pétitionnaire,
- des aménagements préalables aux raccordements à réaliser (emplacement pour les postes de distribution, renforcement, raccordements multi-utilisateurs).



Répartition des 43 communes adhérentes par TE05 par agence

Le guichet Urbanisme interagit également avec les collègues du pôle Transition énergétique pour identifier des zones d'accélération ; ceci nécessite un lien étroit avec les services de la DDT pour la restitution des zones identifiées et un travail avec les communes sur la mise en œuvre d'un système de quote-part pour la mise en application de l'article 29 de cette loi sur le financement des extensions de réseau. L'objectif est ainsi d'anticiper les projets futurs de la commune tout en lui apportant une sécurité juridique sur d'éventuels recours des tiers financeurs.





### 3.6. L'ACTION DU SYNDICAT EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

#### L'ASSISTANCE AUX COMMUNES POUR LA PERCEPTION DE LA RODP

Après une expérimentation lancée en 2019 sur deux communes, le syndicat a généralisé son action à toutes les communes qui en ont fait la demande. Les collectivités gestionnaires du domaine public sont désormais en mesure de mieux maîtriser et contrôler les montants de RODP dus par les opérateurs de communications électroniques.

Des études faisaient apparaître une insuffisance du paiement des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) par certains opérateurs. Cette situation génère une perte de ressources financières mais entraîne également un risque juridique.

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion de réseaux, le syndicat a ainsi accompagné 78 communes. En 2023, 40 sont encore concernées par le dispositif. Cette meilleure maîtrise des réseaux de télécommunication facilite également le déploiement de nouveaux réseaux de communications électroniques et contribue à en réduire les coûts.

**78 communes**  
**229 247 € récupérés**

#### LA MISE À DISPOSITION DES RÉSEAUX AÉRIENS

Afin d'accélérer la montée du très haut débit numérique du territoire et favoriser l'attractivité du département des Hautes-Alpes, Territoire d'énergie

Hautes-Alpes, Enedis et SFR FTTH devenu XPFIBRE ont signé en 2019 une convention tripartite permettant le déploiement en aérien des réseaux de fibre optique sur les supports de distribution d'énergie électrique. Cette convention a depuis été généralisée aux opérateurs qui en ont fait la demande. La convention avec ORANGE a été signée en 2022.

TE05 devient propriétaire d'infrastructures de communications électroniques (fourreaux et chambre de tirage) qu'il réalise. Ces infrastructures permettent le déroulage en souterrain des réseaux cuivre d'Orange mais également des réseaux en fibre optique.

### LE PROGRAMME NEW DEAL

En janvier 2018, les opérateurs, le Gouvernement et l'Arcep ont conclu à un accord historique pour accélérer le déploiement mobile sur le territoire. Chaque année, le Gouvernement arrête, après l'analyse d'un besoin remonté par les équipes projet, la liste des zones à couvrir par les opérateurs au titre de ce dispositif. L'identification des zones à couvrir (expression du besoin local) est un travail de concertation constant entre les équipes-projets, leurs référents et la Mission France Mobile de l'Agence du numérique. Lorsqu'un site est arrêté par le Ministère de l'Économie et des Finances, l'opérateur dispose d'un délai de 2 ans pour mettre en service l'antenne-relais. Ainsi, dans le cadre de l'alimentation électrique des antennes-relais, TE05 travaille en étroite collaboration avec le service numérique de la Préfecture des Hautes-Alpes et les services d'Enedis.

#### En 2023

**14 SITES ARRÊTÉS :** Le Noyer, Champcella, Chabestan, la Grave (2), Oze, Esparron, Rosans, Saint-Jacques en Valgaudemar, Cervières, Saint-André d'Embrun, Saint-Apollinaire, Furmeyer, Vallouise-Pelvoux

**7 SITES RACCORDÉS :** Vallouise-Pelvoux (Bardanne), Champoléon (les Prés), Chorges (le Fein), Jarjayes (les Tancs), Le Monteier (les Chalets), Orcières (Prapic) et Valdoile (Clot d'Antouret)

### LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'engagement du syndicat en faveur de l'enfouissement des réseaux électriques est constant depuis de nombreuses années en dépit des contraintes liées au caractère rural et de montagne des territoires haut-alpins. Chaque année, le syndicat investit 1,5 million d'euros.

Lors de chaque chantier, c'est une intervention globale qui est mise en œuvre dans l'intérêt des communes et des populations et qui intègre les communications électroniques. TE05 réalise environ 6 km de génie civil par an à destination des opérateurs. À ce jour, ce sont plus de 45 km d'infrastructures de communications électroniques qui ont été réalisées par le syndicat depuis 2013.

#### En 2023

L'investissement du syndicat en termes de génie civil de réseaux de télécommunications électroniques s'est monté à 537 194 € en études et travaux.



TRESCLEOUX	14 344,75 € TTC
MONTJAY	23 647,38 € TTC
SIGOTTIER	46 095,47 € TTC
SIGOYER	39 139,88 € TTC
LA BEAUME	114 944,22 € TTC
ORCIÈRES	30 060,14 € TTC
CERVIÈRES	142 661,70 € TTC
CHAMPOLÉON	49 834,26 € TTC
CHORGES	14 563,66 € TTC
VALDOULE	38 039,82 € TTC
RÉALLON	23 863,02 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>537 194,30 € TTC</b>



### 3.7. L'ACTION DU SYNDICAT EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Dans une commune, un bon éclairage est nécessaire pour la sécurité et le confort des usagers de l'espace public. Mais l'éclairage c'est aussi en moyenne 40 % de la facture électrique d'une commune et près de 20 % de sa dépense globale en énergie. C'est pourquoi, aujourd'hui il est devenu indispensable d'œuvrer pour favoriser un éclairage plus performant, respectueux de l'environnement et moins consommateur d'énergie.

#### TE05, GESTIONNAIRE À LA CARTE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGES PUBLICS

La compétence liée à l'éclairage public s'exerce à la carte par les adhérents dans le cadre d'une mise à disposition des installations techniques. Après délibération de la commune, TE05 dispose d'un délai de 6 mois pour effectuer les opérations suivantes :

##### Inventaire physique et patrimonial du réseau et de l'ensemble des ouvrages

- rapport sur l'état général du service concerné comprenant :
- un état technique des installations,
- un état des sources lumineuses,
- une cartographie du réseau d'éclairage,
- une base de données associée à chaque ouvrage,
- un relevé d'informations sur le fonctionnement (horaires notamment),
- un état des puissances installées.

##### Recensement des besoins d'équipement et d'amélioration en éclairage de la collectivité, avec en priorité la mise à niveau vis-à-vis de la conformité.

La mise à disposition effective des biens à TE05 ainsi que l'instauration du service sont constatées à l'issue de ces opérations par l'approbation d'un état contradictoire du patrimoine à la date de la mise à disposition, autorisé par délibérations concordantes de la collectivité membre et de TE05. La collectivité souhaitant adhérer aux services de gestion des installations d'éclairage public peut confier la gestion des contrats de fourniture d'énergies pendant la durée de la mise à disposition.

##### LES COMMUNES AYANT MIS À DISPOSITION LEURS INSTALLATIONS (2022/2023)

**2022 :** Montgenèvre, La Grave, Villar d'Arène

**2023 :** Puy-St-André, Puy-St-Pierre, St-Chaffrey, Tallard



#### TE05, MAÎTRE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

Ils concernent les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses, ainsi que toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance du réseau et la collecte des certificats d'économies d'énergie.

Parmi les travaux d'investissement, on distingue les catégories de travaux suivantes :

- création d'un premier réseau d'éclairage sur le territoire d'une collectivité,
- travaux d'extension d'éclairage,
- travaux de renouvellement, de mise en conformité,
- travaux d'effacement d'éclairage par mise en souterrain coordonnée ou technique discrète façade,
- équipements spécifiques visant aux économies d'énergie,
- équipements spécifiques visant à l'apport de nouveaux services (vidéoprotection, sonorisation),

- panneaux à message variable, antenne de téléphonie...),
- diagnostic des installations d'éclairage public,
- contrôle de la luminance et de l'éclairage,
- extension des réseaux et création de points d'éclairage,
- mise en sécurité des réseaux,
- mise en valeur par la lumière de sites et monuments,
- dispositifs d'alimentation d'illuminations temporaires.

La décision d'engager des travaux d'investissement par TE05 ne s'effectuera qu'après décision favorable de la collectivité membre et accord sur leur financement.

Les travaux en éclairage public sont réalisés et financés en lien avec les communes. L'organisation départementale inclut également 3 Syndicats Intercommunaux d'Éclairage Public :

- SIEP du Champsaur-Valgaudemar
- SIEP de l'Embrunais-Savoins
- SIEP du Guillestrois-Queyras

COMMUNE	AFFAIRE	TOTAL
BRÉZIERS	Enfouissement BT Hameau Poste Le Bez	31 728,55 €
LA GRAVE	Coordination HTA/BT Les terrasses	13 082,58 €
LARDIER ET VALENÇA	Enfouissement HTA/BT Pré de Clare	5 600,00 €
LE DÉVOLUY	Enfouissement BT L'Enclus	4 042,00 €
MONTGENÈVRE	Maintenance Armoire Obélisque	554,40 €
MONTGENÈVRE	Maintenance EP 2023	24 454,40 €
PUY SAINT ANDRÉ	Maintenance EP 2023	10 088,28 €
ROUSSET	Enfouissement HTA Château T2	3 397,75 €
VAL DES PRÉS	Maintenance EP 2023	1 373,40 €
VILLAR SAINT-PANCRACE	Enfouissement Chemin de Vibourelle	116 547,41 €



# TRAVAUX 2023 EN IMAGES



## BRÉZIERS | ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX BT

*Le hameau du Bez est situé sur les hauteurs de la commune de Bréziers, en contrebas du col des Garcinets. Cette opération a consisté en l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.*

**Début des travaux:** 10/04/2023

**Mise en service:** 08/08/2023

**Linéaire:** 100 m de réseaux électriques (ER), 90 m de réseau de communications électroniques (ICE),

100 m de réseau éclairage public (EP) avec la pose de 3 lanternes LED dont 1 sur mât, réfection complète du tableau de protection et commande.

**Montant total HT:** 34 400 €

dont: Réseaux ER et ICE: 27 000 € HT

Éclairage public: 7 400 €

**Financement:**

■ À la charge de la commune: 50% de l'ER et de l'ICE et 100% de l'EP soit 20 900 €

■ À la charge de TE05: 50% de l'ER et de l'ICE soit 13 500 €





## CERVIÈRES, COL DE L'IZOARD | RACCORDEMENT NEW DEAL

L'opération a consisté à raccorder au réseau électrique une antenne de téléphonie mobile dans le cadre du programme de l'Etat «New Deal» :

- extension de réseau HTA en technique souterraine de 500 m, avec pose d'une armoire de dérivation HTA et d'un poste de transformation au niveau du col d'Izoard,
- extension du réseau BT depuis ce poste de transformation sur 300 m.

L'extension du réseau électrique bénéficie également aux bâtiments situés au col d'Izoard et réhabilités par le Département des Hautes-Alpes. Quatre traversées de route ont été réalisées par technique sans fouille (fonçage).

**Le réseau a été mis sous tension** : septembre 2023

**Coût total** : 118 884 € HT

**Participation communale** : 0 €



## EYGLIERS | ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

Les travaux ont consisté en l'enfouissement des réseaux secs, en coordination avec les travaux de la commune sur les réseaux humides. Le projet s'est également fait en tenant compte du projet d'Enedis pour la restructuration du réseau HTA qui sera réalisé en 2024.

Les réseaux enfouis :

- suppression de 770 m de réseau aérien BT et de 22 supports et pose de 1000 m de réseau souterrain
- suppression de 520 m de branchement aérien (dont 125 m de façade) et reprise de 41 branchements représentant 550m de tranchée.

Pour ce qui concerne les télécommunications électroniques, une infrastructure souterraine de 950 m (réseaux et branchements) a été créée.

**Travaux** : de juin à novembre 2023

**Mise sous tension, dépose et revêtements** : 2024

**Coût total** : environ 280 000 € HT (décompte en cours) dont

■ Électrification Rurale : 200 000 € HT

■ Infrastructure de Communications Électroniques : 80 000 € HT

**Participation** :

■ TE05 : 140 000 €

■ Commune : 140 000 €





## VEYNES | ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX / COORDINATION

*Ce chantier s'intègre dans une vaste opération de requalification de l'avenue des Martyrs, la maîtrise d'ouvrage a été partagée entre la commune et TE05. Ce chantier d'envergure a mobilisé les équipes et les entreprises pendant dix mois sur la partie Réseaux. Tout a été mis en œuvre pour limiter les contraintes et respecter le planning établi malgré de nombreuses difficultés survenues tout au long des travaux.*

**Commencement études :** mai 2022

**Durée du chantier :**  
sept. 2023 > été 2024

**Mise sous tension**  
programmée pour septembre 2024

**Dépose :** 700 m de réseaux aériens (électriques et communications électroniques)

**Pose :** Réseaux électriques : 720 m  
**Infrastructures de communications électroniques :** 450 m

**Coût total : 153 000 € HT**

■ Électrification rurale : 120 000 € HT

■ Communications électroniques : 33 000 € HT

**Financements :**

■ TE 05 / Enedis (article 8) : 136 500 €

■ Commune : 16 500 €

## TRAVAUX 2023 EN IMAGES



## LA GRAVE | ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

*Les travaux ont consisté en l'enfouissement de tous les réseaux secs, en coordination avec la commune qui a entrepris des travaux sur les réseaux humides. Les difficultés ont résidé dans le fait que le hameau est en forte pente, avec des accès très difficiles.*

*Les réseaux enfouis :*

- enfouissement de 90m de réseau aérien HTA et 3 supports dont un interrupteur, par pose de 90 m de réseau souterrain et pose d'un tableau dans le poste TERRASSES
- enfouissement de 190 m de réseau aérien BT, 105 m de réseau façades et 2 supports par pose de 300 m de réseau souterrain et reprise de 14 branchements représentant 280m de tranchée

*Télécommunications électroniques : une infrastructure souterraine de 650 m (réseaux et branchements) a été créée.*

*Éclairage public : 2 candélabres autonomes et 6 candélabres LED, avec création d'un réseau souterrain de 145 m, ont été réalisés.*

**Travaux :** avril à novembre 2023

**Coût total :** 127 000 € HT dont :

■ Électrification Rurale : 100 000 € HT

■ Communications électroniques : 13 000 € HT

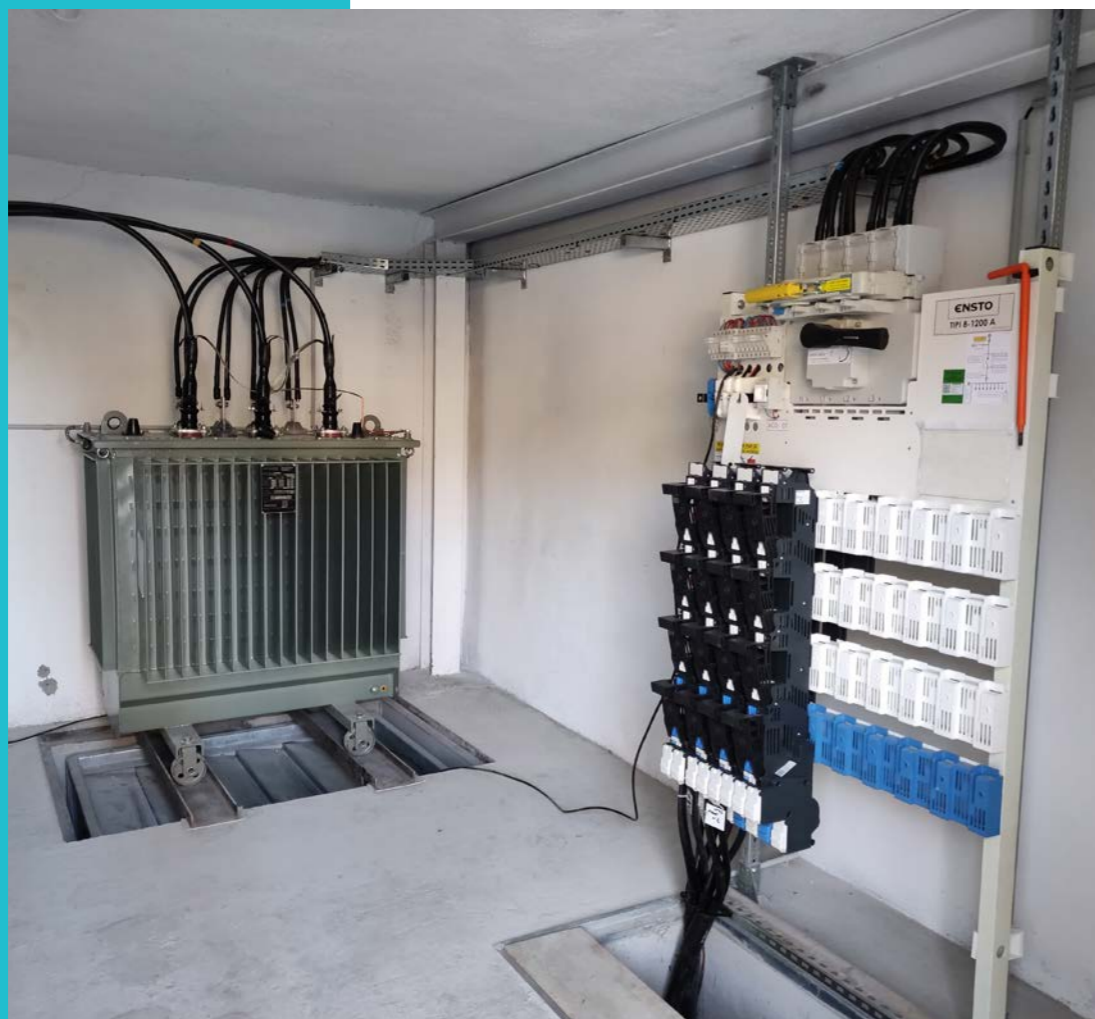
■ Éclairage public : 14 000 € HT

**Participation :**

■ TE05/FACE : 80 000 €

■ Commune : 47 000 €





## TRAVAUX 2023 EN IMAGES

### LES ORRES | RACCORDEMENT DU PÔLE SPORT INNOVATIONS

L'opération a consisté au raccordement du nouveau pôle Sport Innovation (PSI) faisant suite à une demande effectuée par la commune en janvier 2023. Il s'est agi d'installer un poste de transformation dans un local mis à disposition par la commune des Orres et de déployer 450 m de réseaux basse tension, répartis sur 4 départs avec anticipation des futurs besoins en front de neige. La coordination de la mise en service (réseau et branchement) a été faite en collaboration avec Enedis.

**Montant total** : 133 200 € TTC, dont

- Poste de transformation : 51 600 €
- Travaux de raccordement : 81 600 €

**Financement :**

- Participation TE05 : 66 600€
- Participation communale : 66 600 €

### VILLAR LOUBIÈRE | ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

Territoire d'énergie Hautes-Alpes s'engage dans les territoires de montagne. Ici, au cœur de la vallée du Valgaudemar, les travaux d'enfouissement ont été réalisés pour améliorer les aspects esthétiques et de sécurité. Les tranchées ont été réalisées dans des rues très étroites, typiques des villages de montagne. En 2023, une première tranche d'enfouissement des réseaux électriques et de communication électronique a été réalisée sur la partie basse du village. L'éclairage public a été géré par le Syndicat Intercommunal du Champsaur Valgaudemar (SIEPCV).

**Début des études** : 2021

**Début des travaux** : novembre 2022

**Mise sous tension** : 18 septembre 2023

**Réseaux électriques** : Dépose d'environ 300 m de ligne basse tension aérienne et de 5 supports électriques. Pose de 353 m de câble basse tension souterrain et de 8 coffrets

de réseaux. Pose de 261 m de branchement souterrain (19 clients)

**Infrastructure de communications électroniques :**

Dépose d'environ 200 m de réseau cuivre aérien. Pose de 1212 m de fourreaux PVC et de 4 chambres de tirage. Reprise en souterrain de 18 abonnés

**Financement :**

- Coût des travaux électriques : 79 000€ HT
- Coût des travaux de communications électroniques : 18 000€ HT
- Coût du câblage ORANGE : 1 403,08€ HT
- Participation communale : 49 200€
- Fonds propres de TE05 : 49 200€



# LE BILAN DE L'ACCORD-CADRE 2019-2023

TE05, investisseur de premier plan

L'année 2023 a marqué la fin de l'accord-cadre et des marchés subséquents conclus avec les entreprises sur l'ensemble du territoire de la concession, soit 159 communes. Avec 12,5 millions de travaux réalisés, Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) confirme son statut d'investisseur, de développeur et d'aménageur de premier plan sur le département des Hautes-Alpes.



Les marchés subséquents ont été lancés et attribués dans la continuité. Les quatre entreprises qui ont œuvré pendant ces quatre années sur le territoire du syndicat (159 communes) sont : AZUR TRAVAUX (lots 6, 7, 9), ETEC (lots 5 et 8 en co-traitance avec CER), INEO (lots 2, 3, 4) et SUDATI (lot 1 en co-traitance avec ETEC). Les chiffres et graphiques en page de droite permettent d'apprécier le volume des travaux réalisés, de préciser par typologie de travaux la répartition des interventions et de vérifier que les équilibres sont maintenus. Il faut toutefois rappeler que les territoires sont différents et plus ou moins étendus (de 7 communes à 38 communes).

**Fin 2023, un nouvel accord-cadre et de nouveaux marchés ont été lancés pour la période 2024-2027.**

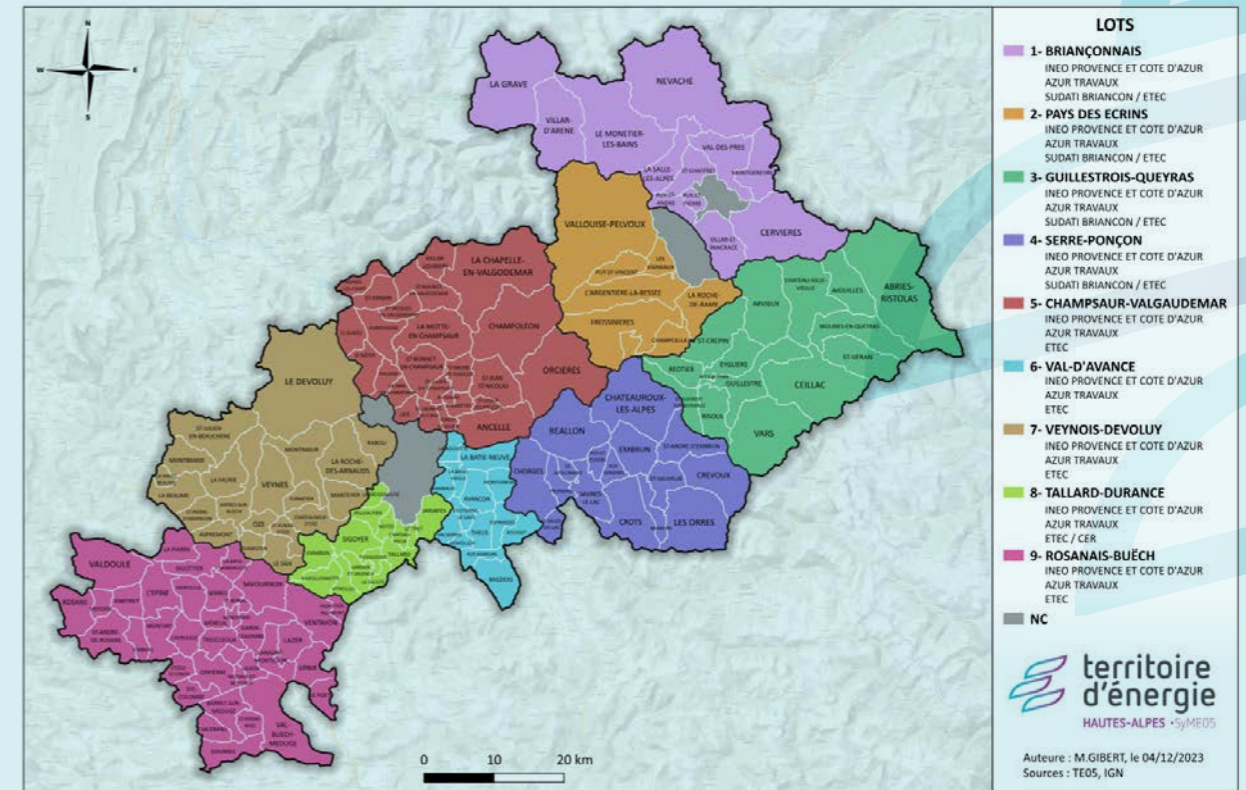
### TE05, acteur de la commande publique à l'échelle départementale

Le comité de suivi de la commande publique, mis en place depuis plusieurs années dans le département des Hautes-Alpes, permet de suivre et d'échanger sur les projets d'investissements des collectivités publiques sur son territoire. Tout au long de l'année, TE05 informe la cellule économique régionale de la construction (CERC PACA) des principaux projets d'investissement en cours et à venir. Dominique Goury, premier vice-président, a représenté le syndicat en préfecture le 29 septembre pour la restitution du résultat de l'enquête de l'année.

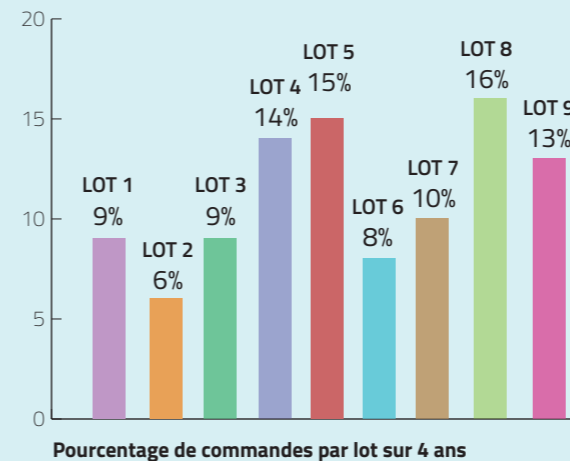
Depuis la fusion des anciens syndicats d'électrification (2012), la volonté forte exprimée par les élus a été de préserver l'action de proximité tout en construisant un syndicat à l'échelle départementale. Dans les années qui ont suivi, une organisation politique et fonctionnelle a été mise en place et a été précisée et améliorée au fil des années. Cette organisation s'est notamment traduite par la création immédiate des collèges territoriaux - ceux-ci ayant été modifiés en 2020 - puis par une organisation rigoureuse des marchés publics et de la planification des travaux à l'échelle du territoire.

L'organisation accord cadre/marchés subséquents, avec neuf lots géographiques correspondant aux neuf collèges, a permis d'apporter des réponses adaptées aux territoires concernés, chacun se caractérisant par des besoins et des contraintes spécifiques.

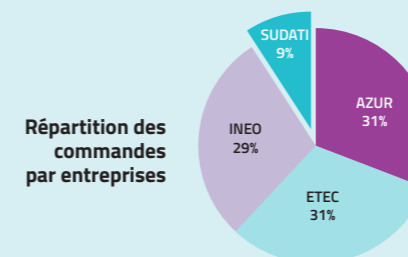
L'accord-cadre a été lancé en 2019 pour une période de quatre ans. Il a permis de présélectionner quatre entreprises.



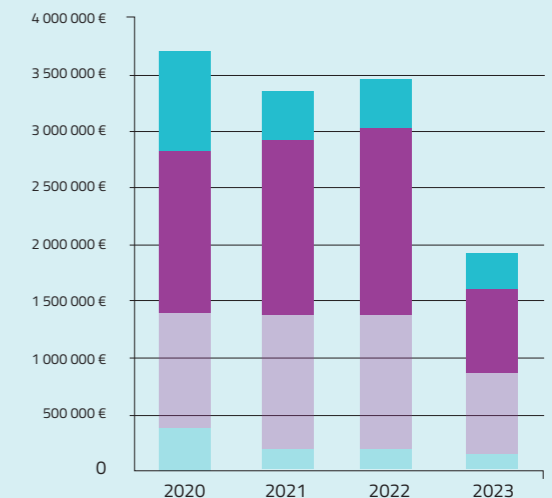
Les lots géographiques de l'accord-cadre 2019-2023



Pourcentage de commandes par lot sur 4 ans



Répartition des commandes par entreprises



Renforcement  
Extension  
Enfouissement  
Sécurisation



## 4. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le domaine de compétence relatif à la transition énergétique est en constante évolution. En effet, les Hautes-Alpes sont une terre d'énergie par leur histoire autant que par leur potentiel de production d'énergie renouvelable et le syndicat affiche depuis plusieurs années une volonté forte d'avancer avec les communes et de nombreux acteurs afin de gérer efficacement, d'innover et d'expérimenter.

Fort de son socle de compétences historiques, TE05 accompagne les actions et projets concourant à une modification structurelle des modes de production et de consommation de l'énergie.

En 2023, le service Transition énergétique s'est étoffé afin d'investir les différents champs d'actions : production d'énergie, réseaux de chaleur, mobilité, rénovation thermique, instrumentation, etc. Plus globalement, c'est l'ensemble de l'équipe du syndicat qui œuvre, chacun selon son expertise et son domaine de compétence, en faveur de cette transition énergétique. La création de la SEM Energie Hautes-Alpes marque également une nouvelle étape dans l'engagement du syndicat, de notre département et de ses acteurs.





## 4.1. LE BOUQUET DE SERVICES TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de mener à bien la transition énergétique de notre territoire, TE05 propose à ses communes membres, un bouquet de services pour la transition énergétique, un ensemble complémentaire à l'activité régalienne du syndicat, afin d'accompagner les collectivités adhérentes du syndicat dans l'analyse énergétique, les audits, l'entretien, la maintenance, le tiers financement et le suivi technique de tous systèmes: bâtiments, centrales de production (chaleur, électrique).

CE « BOUQUET » DE SERVICES EST COMPOSÉ DE HUIT PROPOSITIONS DE SERVICES OPÉRATIONNELS :

### SAGE Bâtiment

Service d'Accompagnement dans la Gestion et la supervision Énergétique de bâtiments. Sur la base d'un inventaire établi par la commune, le service propose l'instrumentation des sites pour relever les grandeurs physiques à mesurer et accompagner la collectivité dans la connaissance des consommations et éviter l'effet rebond de l'effacement des gains énergétiques des rénovations.

### SyME-Rénov

Mandat de maîtrise d'ouvrage de rénovations thermiques de bâtiments publics. La convention comprend l'identification des travaux de rénovation et réhabilitation thermique, changement d'énergie, mise en place de système plus économes, et un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux décidés par programmation, afin d'optimiser les coûts de rénovation / réhabilitation et de maintenance. Ce service intègre les fonctionnalités du service « SAGE Bâtiment » pour assurer la gestion des systèmes après travaux.

### SyME-Rénov+

Mandat de maîtrise d'ouvrage et tiers financement de rénovation thermique de bâtiments publics. Il s'agit d'un accompagnement plus complet qui prend en plus en charge le financement des travaux communaux. Les équipes de TE 05 réalisent les études de faisabilité et d'exécution des opérations et étudieront le plan de financement approprié. Il comprend sur la durée l'accompagnement du suivi énergétique par un tableau de bord.

### Réseau de chaleur

Après délibérations concordantes, la compétence Réseau de Chaleur de la commune est transférée au Syndicat. L'investissement ainsi que la vente de chaleur sont gérés par TE 05 auprès des abonnés (Commune, communauté de communes, particulier...).

### Séléné

Service d'échange local d'énergie électrique. Séléné met en relation les consommations et productions pour une autoconsommation énergétique locale de l'électricité. L'autoconsommation est un usage qui consiste à consommer tout ou partie de l'énergie produite au plus proche des sources et des usages.

### SAGE Éclairage

Service d'Accompagnement dans la Gestion et supervision de l'Éclairage public. Sans transférer la compétence éclairage public, une commune peut bénéficier d'un service de supervision comprenant le géoréférencement des réseaux, les réponses aux DT/DICT, l'instrumentation et télégestion des armoires électriques pour accompagner les collectivités dans la connaissance des consommations des équipements d'éclairage et l'exploitation des ouvrages.

### My e-born

Mandat de fourniture, d'entretien et gestion de bornes de rechargement pour véhicules électriques intégrés dans le service e-born. Pour installer un réseau de bornes complémentaires au réseau public dans l'espace privé des communes et les parkings ouverts au public, TE 05 propose un mandat de maîtrise d'ouvrage et de gestion pour la fourniture, pose, entretien et supervision des bornes pour assurer un service de qualité 24/24 et 7j/7 (charge à la commune de faire son affaire des achats d'énergie).

### Production ENR

Production d'Énergie Renouvelables. Le service Transition Énergétique de TE 05 est doté d'outils, de compétences et selon la taille des projets peut s'appuyer sur des bureaux d'études indépendants afin d'évaluer le potentiel de production d'électricité (Photovoltaïque et Hydroélectricité) mais aussi de chaleur (solaire thermique). Appuyé par des assistants juridiques et avec une expertise financière interne, TE 05 peut évoquer toutes les possibilités de portage des projets.



### SAGE BÂTIMENT (TÉLÉGESTION)

La commune de Montgenèvre a adhéré au service SAGE en 2022 pour trois bâtiments (Durancia, l'espace Jean-Gabin et l'espace Prairial). Les interventions ont été poursuivies tout au long de l'année 2023. Deux nouvelles opérations ont été lancées, à Saint-Véran et à Villard-Saint-Pancrace.

#### SAINT-VERAN (2 sites):

##### la Maison du soleil et les réservoirs d'eau potable

La Maison du soleil a été équipée en télégestion pour piloter les radiateurs électriques et l'éclairage du site avec également le suivi des consommations électriques et de la qualité de l'air intérieur (mesures

de CO<sub>2</sub>, température, humidité) en s'appuyant sur la technologie LoRAWAN pour des capteurs sans fils. À la suite de cette installation, et à la demande de la mairie, l'antenne LoRA a pu être utilisée pour équiper les réservoirs d'eau potable en capteur de niveau d'eau des réservoirs et de compteurs d'eau permettant une meilleure gestion comme la recherche de fuites et suivi en temps réel.

#### VILLARD SAINT-PANCRACE

L'opération a consisté à équiper la salle Saint Paul d'un automate pour piloter: une base plancher chauffant électrique, des ventilo-convecteurs électriques, des radiateurs électriques, un chauffe-eau, la ventilation (en fonction de la qualité de l'air) et

l'éclairage extérieur. Le pilotage se fait par un planning de réservation de salle. Les équipes de TE05 ont également posé une antenne, directement reliée à l'automate, pour créer un réseau privé LORAWan afin de piloter le chauffage de la salle culturelle, situé 300 m plus loin en agissant sur des vannes thermostatiques connectées au réseau LORAWan. Des capteurs de qualité LORAWan dans l'école, connectés à ce même réseau LORAWan, viennent compléter le dispositif. Toutes ces données remontent dans une supervision accessible sur un navigateur web afin de stocker les données, visualiser les données, analyser les données, piloter l'ensemble des équipements posés.

## LES COMMUNES QUI NOUS ONT FAIT CONFIANCE EN 2023

### Le Glaizil

Pilotage chauffage de la mairie et de la bibliothèque

### Villard Saint Pancrace

Pilotage chauffage et ventilation Salle Saint Paul, pilotage chauffage de la Salle culturelle

Instrumentation en capteur de qualité d'air de l'école

### Saint-Véran

Pilotage chauffage salle polyvalente, instrumentation des compteurs et niveau des réservoirs d'eau potable de la commune.



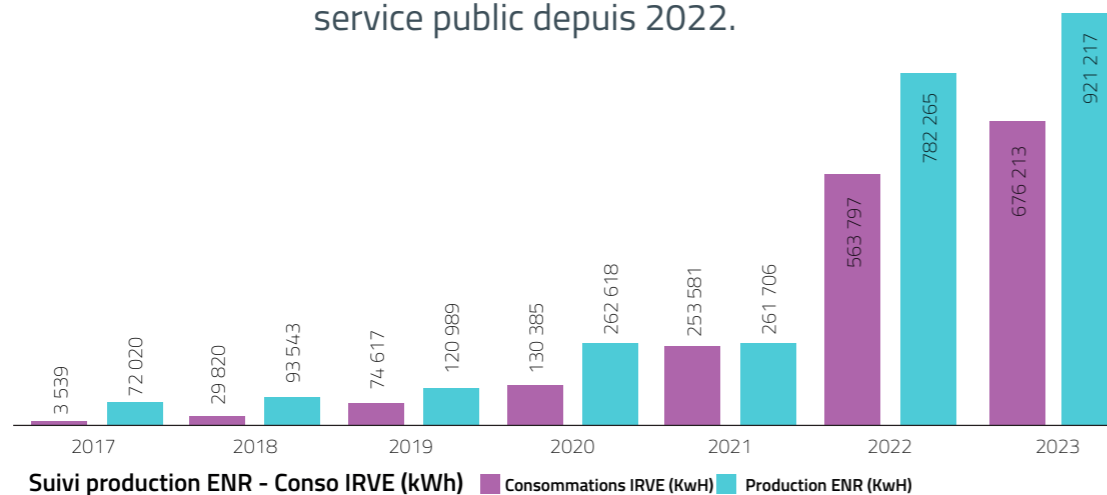
## 4.2. LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE

TE05 a été l'un des premiers syndicats d'énergie à s'engager en faveur de la mobilité électrique (2015). Cet engagement s'est accompagné, dès le départ, d'une condition : produire parallèlement l'énergie nécessaire. Après un déploiement initial réalisé entre 2016 et 2020, et quelques infrastructures supplémentaires, dont le super-chargeur de Montgenèvre, le département des Hautes-Alpes est l'un des mieux dotés avec 86 bornes répondant aux différents besoins (charge lente, accélérée, rapide et ultra-rapide). En 2023, le schéma directeur a été adopté et fixe les orientations pour les années à venir. Le service fait l'objet d'une délégation de service public depuis 2022.

### POUR UNE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE VERTUEUSE

Conscient des enjeux environnementaux et des défis liés à la transition énergétique, le syndicat a pris la ferme résolution de promouvoir une mobilité électrique respectueuse de l'environnement.

Dans cette perspective, TE05 mène des actions concrètes dans les Hautes-Alpes afin que l'ensemble des consommations électriques engendrées par les véhicules électriques soit entièrement couvert par une production locale d'énergie verte. Cette approche vise non seulement à offrir aux usagers une énergie propre et renouvelable, mais également à anticiper les besoins futurs en électricité et à prévenir toute surcharge potentielle des réseaux électriques dans les années à venir.



### UNE ÉNERGIE 100% RENOUELABLE

Les bornes du réseau eborn sont alimentées en électricité par le fournisseur ENERGIE D'ICI. ENERGIE D'ICI est une marque de l'Union des Producteurs Locaux d'Electricité qui regroupe des producteurs indépendants d'énergie renouvelable ayant pour but de rapprocher la production de l'électricité des consommateurs finaux.



### UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC

La naissance du réseau eborn répondait à une forte volonté de créer un véritable service public et les syndicats ont imposé au délégataire du service (voir ci-après) de nombreuses exigences. L'accessibilité (moyens d'identification, accords d'itinérance...), des tarifs équitables, une assistance 24h/24, 7 j/7, la possibilité de réserver une borne de recharge, l'engagement envers une énergie propre font partie intégrante du service proposé aux usagers.

Depuis 2019, le service public est délégué. La société SPBR1 (groupement composé d'Easy Charge et du Fonds de Modernisation Écologique des Transports) a ainsi plusieurs responsabilités, notamment :

- la fourniture du service de recharge aux usagers, y compris la gestion de l'assistance et la commercialisation sous la marque eborn ;
- l'entretien, la maintenance et le renouvellement des infrastructures de recharge ;

- l'approvisionnement des bornes en électricité d'origine 100 % renouvelable ;
- la conception, le financement et la réalisation de nouvelles infrastructures nécessaires à l'amélioration du service ;
- l'application de la tarification telle que définie dans le contrat, ainsi que la gestion des recettes provenant des usagers.

Les tarifs sont inchangés en 2023. L'application d'une tarification unique et équitable, basée sur le kWh délivré :

TARIFS	ABONNÉ EBORN À LA CARTE annuel 13€ TTC	ABONNÉ EBORN AU FORFAIT mensuel 47€ TTC	NON ABONNÉ** paiement CB ou smartphone
<b>CHARGE ACCÉLÉRÉE</b>	0,298€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,417€ TTC/kWh
<b>CHARGE RAPIDE</b>	0,417€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,552€ TTC/kWh**
<b>CHARGE ULTRA RAPIDE</b>	0,566€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,686€ TTC/kWh**

\*Au-delà de 250kWh, le tarif abonné à la carte s'applique pour vos recharges.

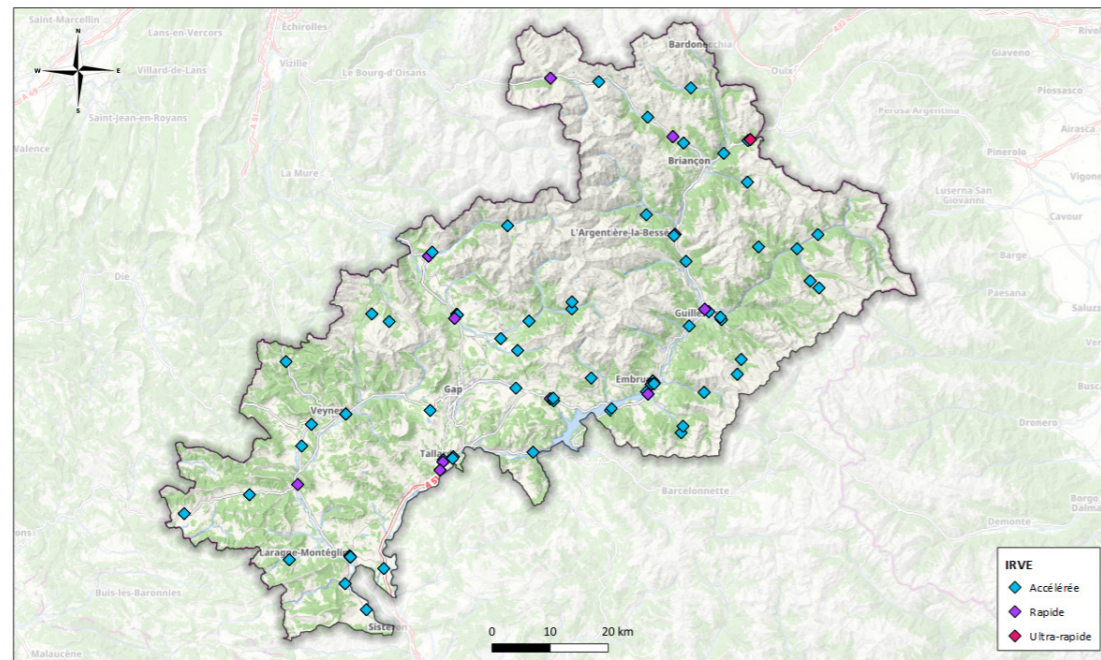
\*\*Le prix de la recharge via CB est un forfait de 8,80€ TTC sur un certain type de borne rapide.



# LE POINT SUR LE RÉSEAU **eborn** RÉSEAU

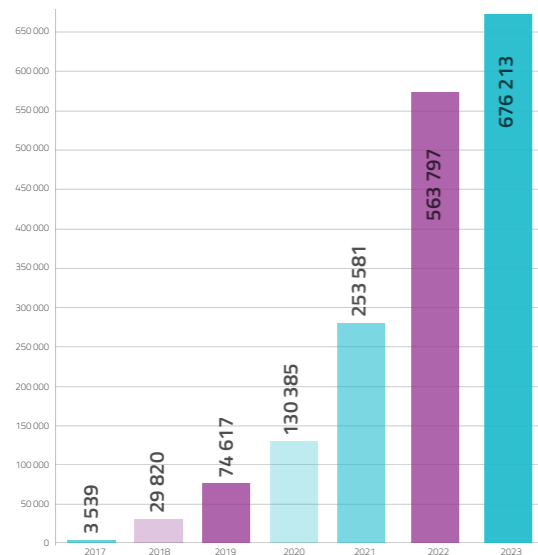
Le réseau eborn a été créé en 2014 par les syndicats d'énergie des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Isère et de la Haute-Savoie. Aujourd'hui le réseau eborn compte 11 départements.

## INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULE ELECTRIQUE DES HAUTES-ALPES



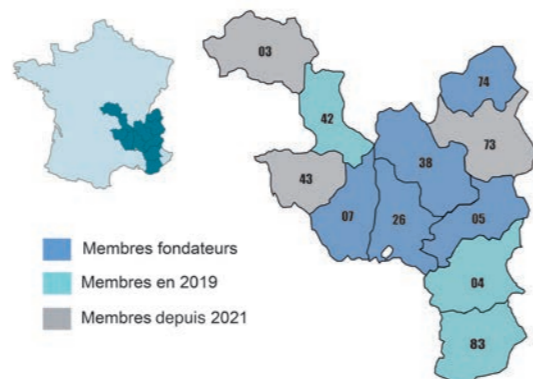
Auteurs : M.GIBERT, Août 2024  
Sources : OSM, Géo2France, TE05

**territoire d'énergie**  
HAUTES-ALPES - SYDEC



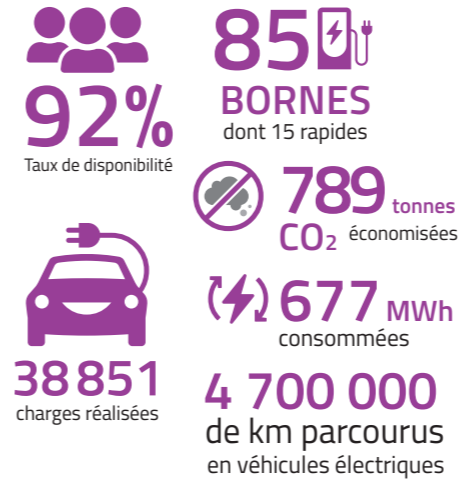
Évolution annuelle des recharges (kWh) dans les Hautes-Alpes

Sur son territoire, TE05 a déployé 85 bornes dont 69 bornes accélérées, 15 bornes rapides et 1 ultra rapide (super-chargeur de Montgenèvre), soit une tous les 25 km. La liste complète des bornes est disponible en annexe.



## TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES

Dans les Hautes-Alpes, les bornes sont alimentées à partir d'électricité 100 % renouvelable.



## TERRITOIRE INTERDÉPARTEMENTAL eBORN



Les statistiques de l'année 2023 confirment la forte évolution de l'électromobilité. (La fréquentation par commune est disponible sur demande).

## LE SCHÉMA DIRECTEUR (S.D.I.R.V.E.)

Dès la publication de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, le réseau eborn s'est mobilisé en constituant un groupement de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour que chaque département puisse élaborer son schéma directeur de développement pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Après l'important travail réalisé tout au long de l'année 2022, le SDIRVE des Hautes-Alpes a été adopté par délibération le 10 mai 2023.

**Pour mémoire, l'ambition est double ;**

- coordonner les maîtrises d'ouvrages publiques et privées pour un développement des infrastructures cohérent avec les politiques locales de la mobilité,
- proposer une offre adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

### LES 3 OBJECTIFS DU SDIRVE DES HAUTES-ALPES SONT :

- Axe 1** Mise à niveau des IRVE existantes et déploiements complémentaires.
- Axe 2** Répartition de l'effort entre les différents maîtres d'ouvrage et coordination des différentes initiatives.
- Axe 3** Analyse des aspects économiques et de leur impact pour les syndicats.

En termes de déploiement, le syndicat s'est positionné en faveur d'un déploiement complémentaire des bornes sur les trois types d'usages de charge avec la répartition suivante à l'horizon 2028 :

- 50% de l'objectif « en résidentiel public » du SDIRVE soit 20 points de charge ;
- 30% de l'objectif « destination » du SDIRVE soit 40 points de charge ;
- 50% de l'objectif « transit » du SDIRVE soit 11 points de charge.

Parmi ces points de recharge, le Syndicat souhaite prioriser le déploiement de bornes de recharge dans le cas de bornes existantes saturées ou bien lorsqu'une forte différence a été identifiée entre le besoin évalué et l'offre actuelle.



## ACHÈVEMENT DU PLAN VELO

En tant qu'opérateur technique pour toutes infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le domaine public, TE05 a pris l'initiative en 2019 de répondre à un appel à projets «Vélo et territoires» lancé par l'ADEME pour déployer des points de recharge pour vélos à assistance électrique. Le plan de déploiement a été adopté ; les implantations ont débuté en 2022 et se sont achevées en début d'année 2023. Ce nouveau réseau offre ainsi aux cyclistes une infrastructure fiable et étendue pour recharger leurs vélos dans des lieux stratégiques du territoire.



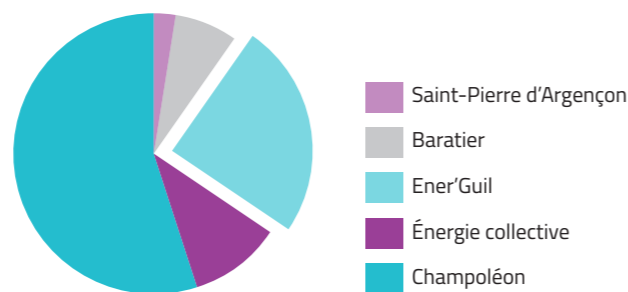
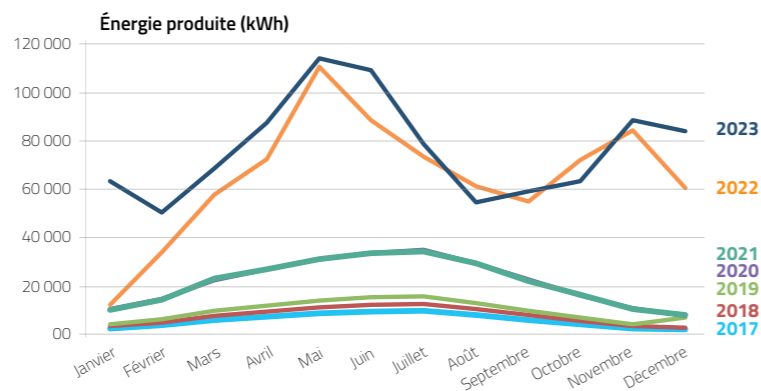
## 4.3. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Les énergies renouvelables sont essentielles pour combattre le changement climatique. Depuis la loi de transition énergétique de 2015, les collectivités sont incitées à utiliser des sources telles que le soleil, le vent, la biomasse et la géothermie pour produire de l'énergie, notamment pour chauffer des bâtiments. Territoire d'énergie Hautes-Alpes accompagne ses communes membres et développe des projets en propre. En 2023, ce sont 924 217 kWh qui ont été produits.

Après quelques années d'études, 2022 et 2023 ont marqué un tournant décisif avec l'entrée en phase active de plusieurs projets énergétiques (dont la centrale de Champoléon, inaugurée en 2023) et l'émergence de nouvelles perspectives. Dans la continuité de l'année précédente, l'animation spécifique du programme Les Générateurs, en direction des communes, a pris une place plus importante cette année.

Comme mentionné précédemment dans le contexte de la mobilité électrique, le syndicat TE05 a tout mis en œuvre pour anticiper l'augmentation prévue des consommations liées aux véhicules électriques (de plus en plus nombreux et de plus en plus puissants). La production (921 217 kWh) couvre largement les besoins actuels (676 213 kWh). La montée en puissance des projets permettra de continuer à assurer la fourniture d'une énergie locale à tous les véhicules qui circuleront dans notre département.

### LE POINT SUR L'ÉNERGIE PRODUITE PAR TE05



PRODUCTION ENR 2023 : 921 217KWH - RÉPARTITION PAR SITES



**LES GÉNÉRATEURS**  
Le réseau qui donne une nouvelle énergie à votre territoire

### UN PROGRAMME POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS



Cette dynamique régionale a été la première portée par l'Entente Régionale Énergie Sud (ERES) et s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le ministère de la Transition écologique et l'ADEME. Chaque département bénéficie ainsi de la présence d'un conseiller technique dont la mission est d'accompagner la montée en compétences des collectivités et de favoriser le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. TE 05 est coordinateur pour la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.



L'animation mise en place en 2023 a concerné essentiellement la réalisation d'études d'opportunité (notamment sur des projets d'autoconsommation collective) et l'accompagnement des communes dans la définition des zones d'accélération (loi APER, voir page 41-42).

### LES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ

L'objectif de ces études est de faire un premier bilan du potentiel du patrimoine de la collectivité (bâti, ombrière, sol). Dans un premier temps, le potentiel solaire et les contraintes techniques et réglementaires pour l'installation de panneaux photovoltaïques sont étudiés. Ensuite, le bilan financier des différents types de valorisation de l'électricité (vente totale, autoconsommation individuelle

et collective) est comparé. Enfin, les différents moyens de porter le projet et les éventuelles subventions sont indiqués.

**LES ÉTUDES SONT EN COURS POUR :** la régie des remontées mécaniques de Réallon, la commune de la Roche-de-Rame et la communauté de communes Buëch-Dévoluy.

### DES RÉFLEXIONS SONT ÉGALEMENT MENÉES À :

Neffes, la Bâtie-Vieille, Valserrès, Savines-le-Lac, Moydans, Montgardin, Freissinières et la régie Champsaur 3 Gliss.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES POUR DÉFINIR LES ZONES D'ACCELERATION (loi APER)

L'animation territoriale a également concerné la définition des zones d'accélération prévues dans le cadre de la loi APER. Cinq réunions publiques et deux réunions avec les élus ont été organisées: Aspres-sur-Buëch, Fouillouse, Laye, Le Poët, Neffes, Orpierre, Saint-Pierre d'Argençon.



## 4.4. LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

Depuis 2014, le syndicat a engagé sa transformation et est devenu producteur d'énergie. Depuis le premier projet, à Saint-Pierre d'Argençon sur un bâtiment communal, TE05 a initié et développé de nombreux projets, dont le projet emblématique de l'ombrière de Baratier. Le syndicat a également mené des études dans le cadre de la grappe photovoltaïque et a développé plusieurs partenariats publics/privés qui sont toujours dans une phase d'étude, comme le projet Sérignons (VALOREM) à la Roche-des-Arnauds.

L'année 2023 a également été marquée par le lancement des projets sur le hangar à plaquette de la Communauté de communes de Serre-Ponçon à Embrun et d'autoconsommation de la Roche-des-Arnauds. Cette année, trois nouvelles centrales ont été construites et mises en service :



Aspremont = 9kWc



Aspres-sur-Buëch = 36kWc



Lardier = 9kWc

### PARTICIPATION DANS LES CENTRALES VILLAGEOISES

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. TE05 en est partenaire puisqu'il est entré au capital d'ENERGUIL (745 parts pour 37 250 €), ÉNERGIES COLLECTIVES (720 parts pour 36 000 €) et ERDG (137 parts pour 6 850 €).



## 4.5. LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

Le potentiel hydroélectrique est très important dans le département des Hautes-Alpes et TE05 a pleinement investi ce champ de production. Cette action, en milieu de montagne, se fait dans le respect total des lieux et de l'environnement.

Le syndicat accompagne les communes dans leurs projets. En 2023, TE05 a inauguré la centrale de Champoléon, est entré au capital de la société hydroélectrique des Orres et a poursuivi les études sur la centrale du Dévezet (la Bâtie-Neuve). Plusieurs études de faisabilité ont également été lancées.



### LA PRODUCTION DE LA CENTRALE DE CHAMPOLEON EN 2023

Mise en service en 2022, la centrale de Champoléon est une réalisation exemplaire du syndicat. En 2023, elle a produit 699 879 kWh. La vente d'électricité a représenté 92 166 € et l'excédent net de 29 231 € a été réparti entre la commune (22 800 €), l'ASA (2 923 €) et TE05 (3 508 €).

### TE05, PROPRIÉTAIRE DE LA CENTRALE DU DÉVEZET : LE PROJET EST LANCÉ

En décembre 2022, le syndicat est devenu propriétaire du bâtiment et du matériel. En 2023, la communauté de communes de Serre Ponçon Val d'Avance a opté pour le type de portage juridique qu'elle compte mettre en place pour que la centrale puisse être réhabilitée. TE05 a racheté le local turbine et les équipes ont réalisé un diagnostic de la partie électrique et mécanique.

### LES ORRES - PARTICIPATION DE TE05 À LA 5<sup>TE</sup> HYDROÉLECTRIQUE DE L'EYSSALETTE

Le projet a avancé en 2023 avec l'enquête publique lancée en février, l'autorisation environnementale (arrêté préfectoral) obtenue en juin, l'obtention du permis de construire en juillet. La consultation des entreprises a été lancée en novembre et le démarrage des travaux est prévu à l'été 2024.

### À L'ÉTUDE

Les projets suivants font l'objet de notes d'opportunité ou d'études de faisabilité et verront le jour en 2024 : Chaillol (réseau canons à neige), Névache (AEP), Saint-Véran (AEP), Rosans (AEP), Saint-Jacques-en-Valgaudemar (torrent du Séchier), Saint-Jacques et Saint-Maurice-en-Valgaudemar (torrent du Chasserand), la Chapelle-en-Valgaudemar (AEP).



## 4.6. LES RÉSEAUX DE CHALEUR

Les réseaux de chaleur sont une solution de plus en plus prisée pour répondre aux besoins de chauffage des bâtiments. Ils permettent de fournir de la chaleur à plusieurs bâtiments à partir de sources d'énergies locales. Après Saint-Jean-Saint-Nicolas (2019) et Baratier (2021), la commune de Chorges a également délégué cette compétence au syndicat en 2023. En 2024, conformément à la signature du protocole d'accord avec le Département (septembre 2023), Territoire d'énergie 05 deviendra gestionnaire du Fonds Chaleur.

### QUATRE SAISONS DE CHAUFFE POUR SAINT-JEAN-SAINTE-NICOLAS

À l'issue de la quatrième saison de chauffe, au mois de juin 2023, le bilan très positif des années précédentes a été confirmé. Ce bilan a été présenté en octobre à l'ensemble des usagers ainsi qu'en novembre à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du syndicat. Le rendement global est de 88,6%, encore amélioré par rapport à 2021 (87,7%). Un nouveau règlement de service est entré en vigueur. Pour mémoire, les coûts sont de 41,4€ pour le terme R1 (Consommation) et de 161€HT/MWh pour le terme R2 (Abonnement). Un budget annexe est voté chaque année pour cette compétence (voir p.84 et 85).



### BARATIER : LES TRAVAUX ET LA MISE EN SERVICE POUR 2024

Confrontée au vieillissement des installations de chauffage de l'école et de la Salle des fêtes « La Baratonne », la commune de Baratier a pris l'initiative de mettre en place une chaufferie bois afin d'alimenter ces deux bâtiments et a souhaité offrir aux riverains proches la possibilité de bénéficier également de cette énergie renouvelable. Le réseau de chaleur permettra ainsi de répondre à des enjeux de transition énergétique mais également de modernisation et d'amélioration du confort pour les usagers. L'étude de faisabilité a été finalisée et la consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée. Le permis de construire a été déposé en décembre 2023.

### À L'ÉTUDE

Alors que le projet de réseau de chaleur suit son cours dans le cadre du programme Durancia à Montgenèvre, d'autres projets sont à l'étude. Dans la continuité du transfert de la compétence, l'équipe de TE05 a rédigé les dossiers de consultation des entreprises pour lancer les études de faisabilité sur trois nouveaux projets à Prunières, Chorges et Tallard. À suivre !

## 4.7. LES SITES ISOLÉS



Le service public de l'électricité est dû sur l'ensemble du territoire national. Lorsque les coûts de raccordement sont prohibitifs car le site est trop éloigné du réseau, il convient de s'orienter vers des solutions de production sur place (photovoltaïque, petite hydroélectricité...). En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, TE05 intervient depuis de nombreuses années auprès des refuges des Hautes-Alpes.

L'électrification des sites isolés à partir d'énergies renouvelables constitue une alternative crédible au développement du réseau public de distribution d'électricité. Les techniques de production, dorénavant très au point, présentent des avantages, tant en termes économiques que de préservation des paysages. Dans le cas d'installations photovoltaïques, les générateurs, propriété du syndicat, sont intégrés au patrimoine de la concession et sont exploités par Enedis qui conclut un contrat de fourniture avec l'utilisateur, suivant le principe de péréquation tarifaire. En décembre 2023, la concession comptait une vingtaine de sites de production (voir encadré). Plusieurs sites sont actuellement à l'étude.

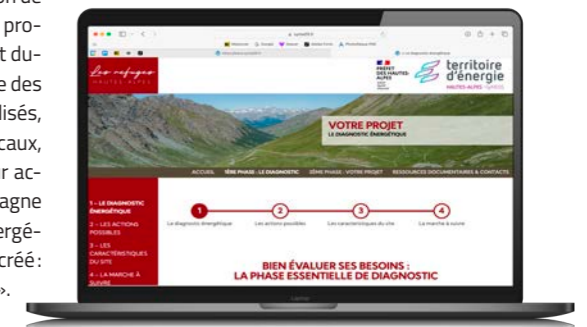
### UN SITE INTERNET DÉDIÉ AUX REFUGES

Situés au cœur de territoires exceptionnels et protégés, les refuges s'engagent depuis toujours dans la préservation de l'environnement. Ils contribuent à promouvoir un tourisme actif, sobre et durable. L'État et le Syndicat d'énergie des Hautes-Alpes (TE05) se sont mobilisés, avec l'ensemble des acteurs locaux, départementaux et régionaux pour accompagner les refuges de montagne dans leur projet de transition énergétique. Un site internet dédié a été créé : syme05.fr puis l'onglet « Refuges ».

**TE05 est intervenu sur plusieurs refuges depuis une dizaine d'années. Ainsi, au 31 décembre 2023, la concession comptait 21 sites de production :**

- Refuge des Souffles (Villar Loubière),
- Refuge du Pigeonnier et Refuge de Vallonpierre (La Chapelle-en-Valgaudemar),
- Ferme pastorale Les Plaines (L'Épine), Refuge du Peynin (Aiguilles), Gîte Auberge les Pinées (Châteauroux-Les-Alpes), Serre Jean Vasserot (Saint-Véran), Refuge de la Blanche (Saint-Véran), Observatoire de Châtaurenard (Saint-Véran), Refuge du col Agnel (Molines-en-Queyras), Pré de Madame Carle (Pelvoux), Cabane pastorale le Cougnet (La Roche-de-Rame), Bergerie l'Oustaous (Barillonnette), Auberge la Fruitère (Névache), Chalet du Queyrelin (Névache), Refuge de l'Olan (La Chapelle-en-Valgaudemar), Chalet du Galibier (Cervières), Refuge du Glacier blanc (Vallouise-Pelvoux), Refuge du Pic du Mas de la Grave (la Grave), Refuge de Furfande (Arvieux).

En 2024, les travaux seront lancés à la Chapelle en Valgaudemar - Vallonpierre et Chateauroux-les-Alpes-Les Pinées pour augmenter la puissance suite au vieillissement des générateurs et aux nouveaux besoins.





## 4.8. LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La compétence Rénovation énergétique de TE 05 fait suite à un partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Grand Briançonnais dans le cadre de son programme Leader. La compétence est aujourd'hui étendue à toutes les communes.



Cette compétence permet au syndicat d'intervenir désormais sur toute la chaîne énergétique et sur l'ensemble du territoire :

- il est tout d'abord garant de la qualité de la distribution d'électricité ;
- en s'investissant dans la production d'énergie renouvelable, il entend distribuer une énergie la plus propre et locale possible ;
- enfin, il s'engage dans la rénovation thermique des bâtiments et œuvre ainsi globalement pour la sobriété et l'efficacité énergétique.

### MANDAT SYM'RENOV DU BOUQUET ÉNERGÉTIQUE

Il s'agit d'un mandat de maîtrise d'ouvrage de rénovations thermiques de bâtiments publics. Ce service intègre les

fonctionnalités du service « SAGE Bâtiment ». Il s'agit d'assurer pour le compte de la commune un mandat de maîtrise d'ouvrage de réalisation de travaux.

### MANDATS CONFIÉS PAR LES COMMUNES EN 2023

Vars (mairie), Villard Saint-Pancrace (salle-Saint Paul), Névache (conduite d'opération du futur bâtiment de la mairie) et Saint-Michel de Chaillol (tennis club: rénovation thermique et mise en place de photovoltaïque en toiture). Quant à la commune de Rochebrune (signature en 2022), les études pour la réhabilitation thermique de la mairie, comprenant également deux logements communaux et la future cantine, les études ont débuté et les dossiers de subventions ont été déposés en fin d'année.



Mairie de Vars

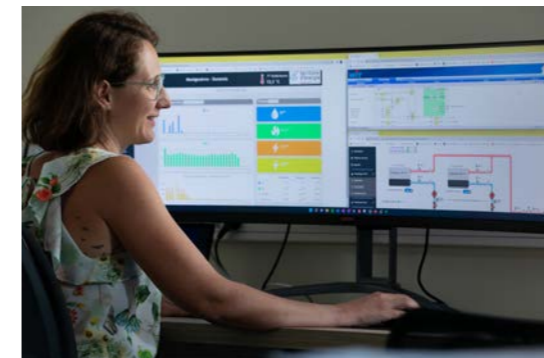


Mairie de Névache



Tennis-Club de Saint-Michel de Chaillol

## 4.9. LE PÔLE INNOVATION



Territoire d'énergie Hautes-Alpes est engagé dans la recherche et l'innovation. En juin 2023, un Pôle Innovation a ainsi été créé ; il a vocation à accompagner les communes et les intercommunalités sur des projets en lien avec la transition énergétique et la résilience des réseaux, comme l'autoconsommation collective et l'hydrogène.

TE05 a travaillé avec 8 communes du Buëch (Aspremont, Aspres sur Buëch, La Baume, La Haute-Beaume, La Faurie, Montbrand, St Julien en Beauchène, St Pierre d'Argençon) sur un projet d'autoconsommation qui avait été initié dans le cadre du programme Les Générateurs. Un travail de sensibilisation et d'information a été réalisé auprès

des conseils municipaux et du public et les études d'opportunité et de faisabilité ont été réalisées. Un premier rendu auprès du groupe de travail a eu lieu le 6 décembre 2023. Le projet devrait entrer en 2024 dans une phase opérationnelle. Un travail similaire pour un projet d'autoconsommation collective entre la station de Réallon et la commune de

Réallon a également fait l'objet d'études et de concertation. Il avait été initié dans le cadre des Générateurs. La restitution est prévue pour 2024 ; la décision de poursuivre sera prise à ce moment-là. Concernant l'hydrogène, Territoire d'énergie travaille sur un projet d'hybridation de la chaufferie de Durancia. Les travaux sont prévus en 2024.

## 4.10. LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE

En 2022, TE05 a souhaité mettre ses compétences au profit des acheteurs publics du département des Hautes-Alpes, en leur proposant une solution d'achat groupé d'énergie. En effet, dans un marché qui connaît de grandes tensions, les prix de l'énergie ont changé la donne pour les collectivités. Pour les aider et leur permettre de bénéficier des meilleurs tarifs, le syndicat a adhéré au groupement de commande mis en place par le Syndicat d'énergie des Bouches-du-Rhône (TE13). Les communes disposent ainsi de tarifs avantageux et peuvent bénéficier d'une énergie verte.



En 2022, un important travail de recensement a été effectué. À ce jour, 26 collectivités ont adhéré au groupement d'achat ; elles intègrent les marchés au fur et à mesure des échéances de leurs contrats en cours.

### LES COLLECTIVITÉS QUI ONT ADHÉRÉ

Abriés Ristolas, Arvieux, Aubessagne, Château Ville-Vieille, Embrun, Garde Colombe, La Bâtie Neuve, La Saulce, Le Dévoluy, Le Poët, Montgenèvre, Prunières, Puy Saint-André, Réallon, Rosans, Saint-Michel de Chaillol, Saint-Bonnet en Champsaur, Saint-Chaffrey, Vallouise-Pelvoux, Veynes, Villard Saint-Pancrace. Ont également adhéré : Territoire d'Énergie Hautes-Alpes (pour ses locaux), les communautés de communes de Serre-Ponçon et du Sisteronais-Buëch, le CCAS et l'EPHAD de Veynes.

### LES AVANTAGES DU GROUPEMENT

- Sécuriser les achats d'énergies et bénéficier de prix compétitifs,
- Accéder à une énergie décarbonée
- Bénéficier d'un accompagnement via les syndicats d'énergie TE13 et TE05,
- Respecter les obligations de mise en concurrence et se décharger des procédures complexes.



# LES HAUTES-ALPES, UNE TERRE D'ÉNERGIE

Impulser, accompagner, mutualiser



L'année 2023 a marqué un véritable tournant dans l'histoire énergétique haut-alpine avec la création, après plusieurs années de réflexion, de la Société d'économie Mixte Hauts-Alpes Energie et la signature d'un protocole d'accord entre Territoire d'énergie Hauts-Alpes, le Département et IT05.

Le département des Hautes-Alpes jouit d'un riche patrimoine énergétique. Sa dimension historique se manifeste notamment par des réalisations emblématiques, comme le barrage de Serre-Ponçon, et par l'importance de la filière bois-chaleur. Quant à son climat et sa géographie, ils offrent un potentiel de développement des énergies renouvelables, renforcé par le schéma directeur régional adopté en 2022, et qui s'organise dans le respect de notre environnement et de nos ressources naturelles. Le syndicat s'est engagé dès 2014 dans le cadre de son plan pluriannuel 2014-2020. Grâce à une modification

statutaire, il est devenu producteur d'électricité renouvelable, tant pour ses propres besoins que dans le cadre d'une approche mutualisée pour le compte des communes adhérentes. Il s'est également engagé dans une animation globale auprès des communes dans le cadre du programme Les Générateurs (voir pages 64 et 65). En coopération avec les communes membres, les intercommunalités et tous les acteurs concernés, TE05 a concrétisé plusieurs projets dont Saint-Pierre d'Argençon (le premier) suivi de l'ombrière de Baratier, de la centrale de Champoléon et de plusieurs autres.



HAUTES  
ALPES  
la sem énergies

## LA SEM HAUTES-ALPES ÉNERGIES ENFIN CRÉÉE !

Un pas historique a été franchi, le 30 octobre dernier, avec la création de la société d'économie mixte qui a tenu son assemblée générale constitutive. Elle marque une convergence des forces économiques et politiques départementales pour définir et mettre en œuvre une politique générale de l'énergie pour le département des Hautes-Alpes. La SEM réunit, autour des deux actionnaires majoritaires que sont TE05 et le Département des Hautes-Alpes, huit acteurs publics et privés.

Déjà fortement engagés dans leurs domaines de compétence respectifs, les élus et le monde économique hauts-alpins ont décidé d'accélérer la production d'énergie locale en créant un véhicule juridique commun sous forme d'une société d'économie mixte, outil stratégique et économique opérationnel chargé d'accompagner les réflexions, de suivre les initiatives et d'investir dans les projets de territoire. L'ambition affichée est de financer, dans les dix ans, 50 à 60 millions d'euros de projets.

*De gauche à droite:* Eric Lions - Président de la Chambre d'agriculture, Thierry Berland - Caisse d'épargne CEPAC, Eric Peythieu - Président d'EDSB, Christian CARIOU - Directeur Territorial de la Caisse des Dépôts et consignations, Jean-Claude Dou - Président de TE05, Frédéric Cavallino - Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Jean-Marie Bernard - Président du Département des Hautes-Alpes, Pierre-Henri Grenier - Banque populaire, Jérôme Vuillemot - Crédit agricole Alpes provence, Nicolas Chabrand - Président du BTP 05.

## MISSIONS D'ANIMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT : UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE TE05 ET IT05

*IT 05, TE05 et le Département interviennent sur un territoire commun avec pour ambition partagée de l'aménager et de le développer durablement. Les trois structures ont convenu de s'entendre sur une nouvelle répartition des missions d'animation et d'accompagnement proposées aux collectivités locales dans les sujets relevant de l'énergie. Le protocole, signé en marge du Congrès des maires, fixe le nouveau périmètre d'intervention de chacune des parties sur les thématiques suivantes : développement des ENR Thermiques, rénovation thermique des bâtiments publics et développement des énergies renouvelables.*



# 5. RESSOURCES HUMAINES & FINANCES



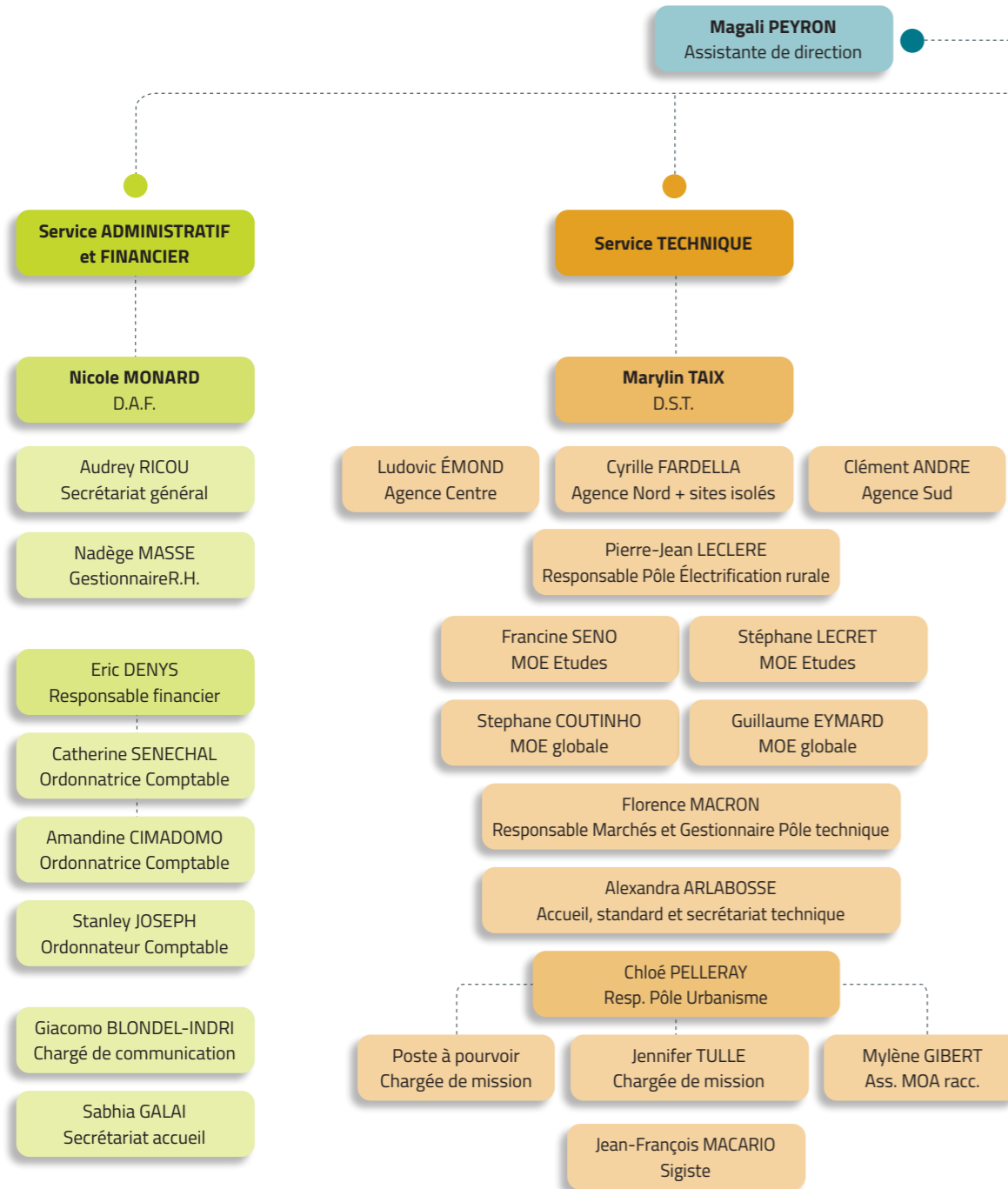
Depuis 2012, le syndicat d'énergie des Hautes-Alpes est passé de 12 à 34 agents. Les missions historiques ont été confortées et des domaines nouveaux sont apparus au fil des années. Cette évolution des compétences répond à une forte volonté du syndicat et des communes de s'engager dans la transition énergétique. Le syndicat veille en effet à accompagner au mieux ses communes membres et s'engage dans des projets d'innovation pour trouver des solutions énergétiques aussi efficaces que sobres.

L'équipe est désormais bien installée dans les nouveaux locaux du syndicat qui offrent des conditions de travail optimales. Elle se compose de trois pôles : administratif, technique et transition énergétique. Durant l'année 2023, les agents ont poursuivi leurs missions avec dévouement et engagement, animés d'un sens du service public et d'une rigueur exemplaire.

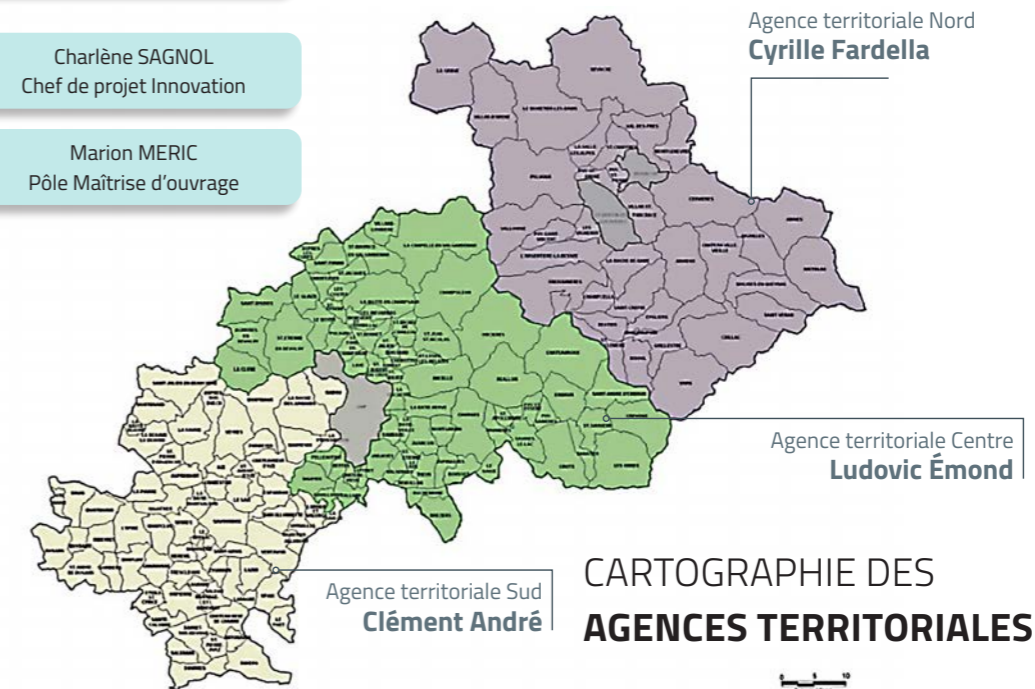


# 5.1. EXPERTISE D'UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE AU SERVICE DES COMMUNES ET DU TERRITOIRE

Organigramme au 31 décembre 2023



Au 31 décembre 2023, TE05, comptait un effectif de 34 agents. Cette équipe se compose de plusieurs services qui permettent de mettre en place une organisation fonctionnelle bien structurée. De plus, TE05 a mis en place une organisation territoriale qui facilite son action en se rapprochant au maximum du terrain et des communes. Pour cela, il a créé et anime trois agences territoriales, garantissant ainsi une présence et une proximité opérationnelle. Elles assurent un suivi personnalisé des besoins et des projets spécifiques à chaque territoire, favorisant ainsi une meilleure prise en compte des enjeux locaux.



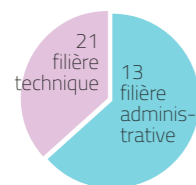
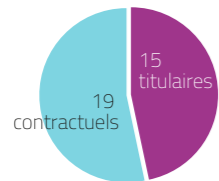
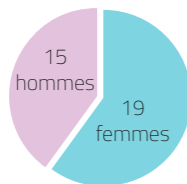
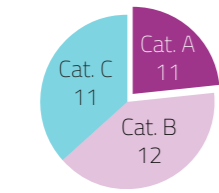




## LE BILAN SOCIAL

34 agents dont 2 agents en disponibilité pour convenance personnelle et 1 alternant

### Effectifs par catégorie



## UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET COMPÉTENTE

Depuis 2012, le syndicat d'énergie des Hautes-Alpes a connu une évolution majeure, avec une expansion significative de ses domaines de compétence. En 2023, cette évolution s'est traduite par de nouvelles embauches avec la volonté de préserver un esprit d'engagement et de service public.

Les agents de TE05 sont en effet pleinement investis dans l'exercice de leur mission ; ils se sentent au service des territoires et de la population des Hautes-Alpes et souhaitent contribuer à un effort plus global pour des systèmes énergétiques plus sobres et plus efficaces.

La politique de formation continue d'être très présente et les agents sont encouragés à se perfectionner et évoluer dans leurs métiers et pratiques. Le budget formation s'est élevé à 35 000 € en 2023. Concernant le bilan social, l'équipe parvient à préserver les équilibres et la diversité des profils au sein du groupe constitue une réelle richesse.

### Merci à tous !



## CINQ ARRIVÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2023

**Nicole Monard** a rejoint l'équipe du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en qualité de directrice administrative et financière.

**Stanley Joseph** a intégré le service Finances le 3 juillet 2023.

**Guillaume Eymard** a rejoint l'équipe du Service technique le 20 novembre. Il remplace, à la Maîtrise d'œuvre globale, **Ludovic Émond** qui succède à Pierre-Jean Leclere à l'Agence Centre.

Au Service Transition énergétique, **Jacques Marrou** et **Florent Quevallier** ont intégré, respectivement le 1<sup>er</sup> juillet et le 2 novembre, le pôle Energie.



## TROIS DÉPARTS

Le président, la direction et les collègues ont vu partir trois agents cette année :

**Mathilde Vaur**, qui avait intégré le service Urbanisme en 2019, a changé de région.

**Arlette Deuvelian** a fait valoir ses droits à la retraite tout comme **Pierre-Jean Leclere**, pilier du syndicat.



**Pierre-Jean Leclere** a fait valoir ses droits à la retraite fin 2023 après 17 années au service du syndicat d'énergie. Il avait intégré la Fédération départementale d'électricité des Hautes-Alpes (FDE05) en 2008 puis connu toutes les évolutions du syndicat. Il a été un collaborateur de grande qualité pour le président et la direction mais également pour l'ensemble des élus et pour les entreprises. Apprécié pour ses compétences, son professionnalisme et son sens du service public, Pierre-Jean a également été un collègue toujours présent, solidaire et bienveillant. Nul doute qu'il manque déjà à l'équipe du personnel !





## 5.2. LES FINANCES

Le syndicat confirme une situation financière solide qui lui permet de continuer à investir dans les réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public, tout en planifiant de nouveaux investissements dans la production d'énergie renouvelable et la transition énergétique.

### LES PRINCIPALES TENDANCES DE 2023

Le Compte administratif affiche un solde positif de 3,7 millions d'euros, en tenant compte des restes à réaliser et des excédents des années précédentes.

L'investissement représente plus de 60 % des dépenses réalisées ; il est en augmentation : **7 260 033 € en 2023 contre 6 866 159 € en 2022.**

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **3 811 687 €** (3 236 823 € en 2022) et les recettes réelles de fonctionnement sont en forte augmentation : **5 989 502 €** (4 938 529 € en 2022). Ceci s'explique par une hausse importante du produit de la Taxe sur la consommation finale de

l'électricité qui représente **80% des recettes du syndicat.** Pour mémoire, 20% du produit de cette taxe sont reversés aux communes (750 000 € en 2023), ce qui est une particularité du syndicat. Depuis 2020, 6% de cette taxe est directement allouée au budget eborn.

L'endettement est maîtrisé et concerne les quatre budgets du syndicat :

- **Eborn**  
capital restant dû : 4 71 608 €  
Échéance annuelle : 36 607 €
- **Réseau de chaleur**  
capital restant dû : 2 14 636 €  
Échéance annuelle : 14 653 €

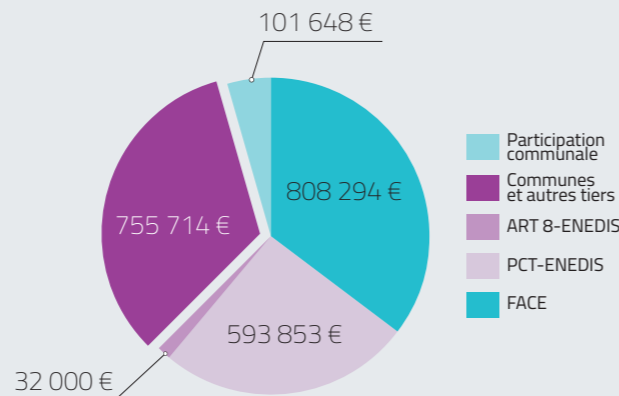
▪ **Production ENR**  
capital restant dû : 692 133 €  
Échéance annuelle : 40 213 €

▪ Pour le **budget principal**, les seuls emprunts réalisés concernent les locaux du syndicat. Le capital restant dû de 2 766 641 €.

Le budget principal et les trois budgets annexes sont détaillés ci-après. Les budgets annexes correspondent à des services publics industriels et commerciaux (SPIC). Ils sont gérés en montant hors taxe (HT) et soumis à déclaration fiscale de TVA.

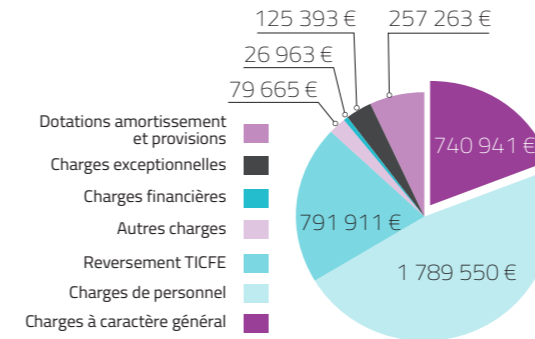
#### LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DÉTAILS DES SUBVENTIONS : 2 291 509 €

Les travaux entrepris sur les réseaux représentent annuellement 4,5 millions d'euros, ce qui positionne TE05 comme l'un des principaux investisseurs du département. Ces travaux bénéficient de financements précis selon le type d'opérations programmées. En 2023, le montant total des subventions s'est élevé à près de 2,3 millions d'euros ainsi répartis :

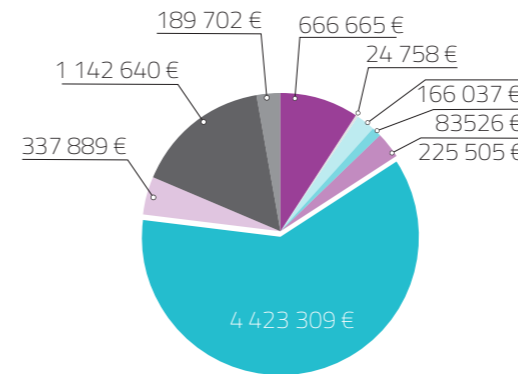


### LE BUDGET PRINCIPAL

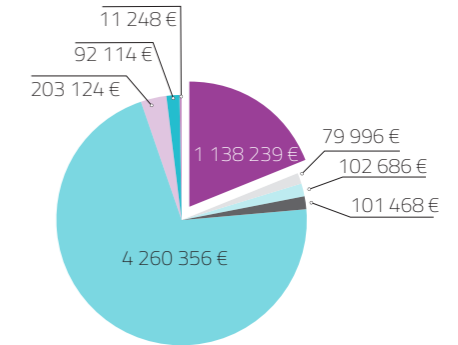
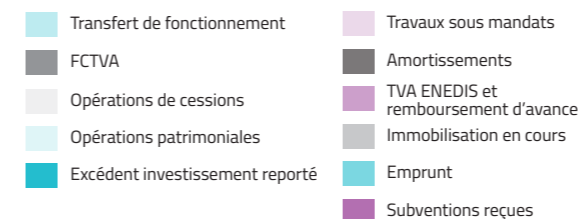
L'excédent de fonctionnement 2023 s'est établi à 1 039 576 € avec un excédent cumulé de 2 177 794 €. L'exercice s'est clôturé par un déficit d'investissement de 898 579 € avec un excédent d'investissement cumulé de 1 089 161 €. **L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 3 266 955 €.**



**TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 3 811 687 €**

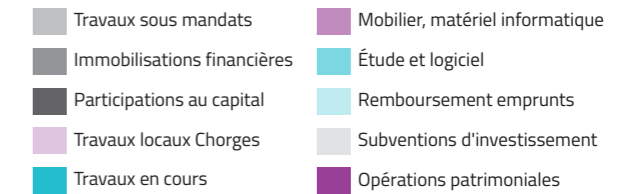


**TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 8 349 194 €**



**TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 5 989 502 €**

**TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 7 260 033 €**

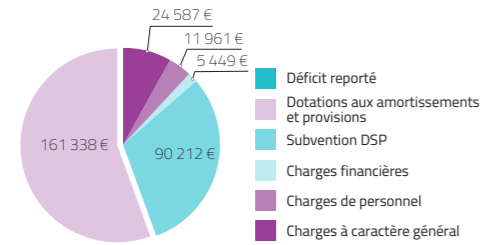




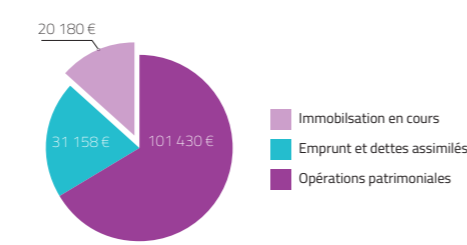
## LE BUDGET EBORN

L'exercice 2023 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 115 8667 € avec un excédent cumulé de 139 578 € et un excédent d'investissement de 24 613 € avec un excédent d'investissement cumulé de 260 087 €. **L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 399 665 €.**

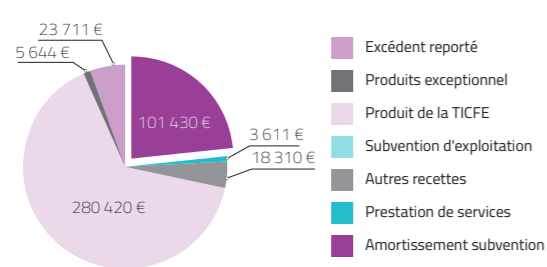
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 293 547 €



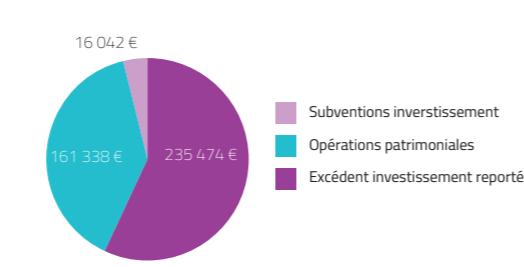
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 152 767 €



TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 296 650 €



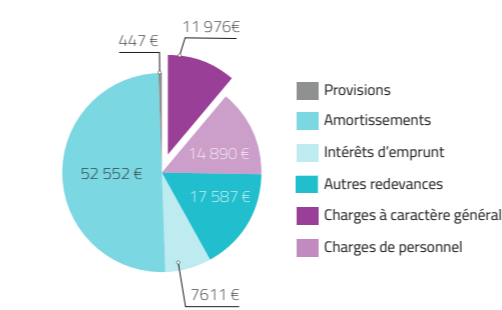
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 412 854 €



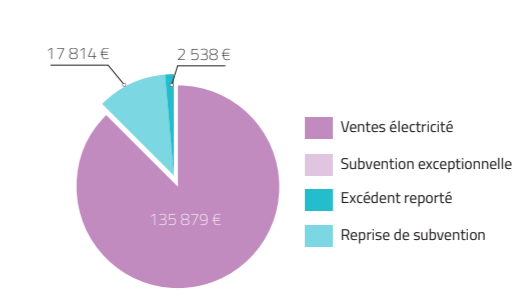
## LE BUDGET PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

L'exercice 2023 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 48 630 € avec un excédent de fonctionnement cumulé de 51 168 €, et un déficit d'investissement de 17 391 € avec un excédent d'investissement cumulé de 82 958 €. **L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 134 126 €.**

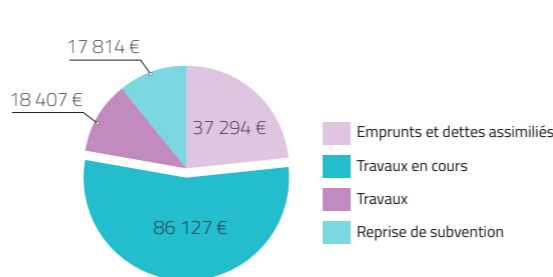
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 105 063 €



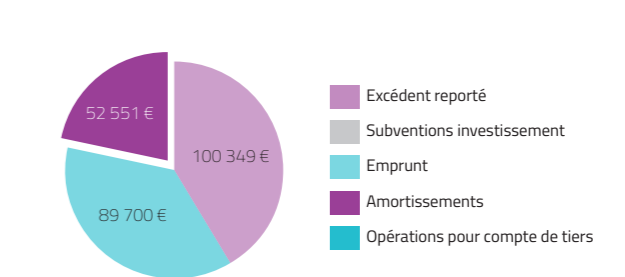
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 156 231 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 159 642 €



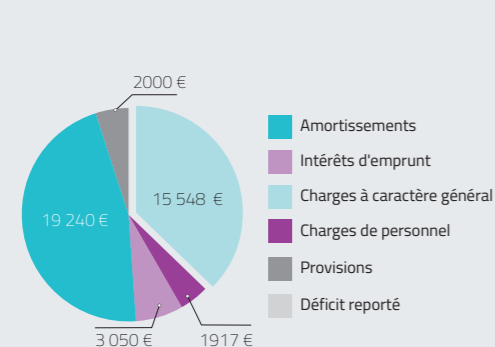
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 242 604 €



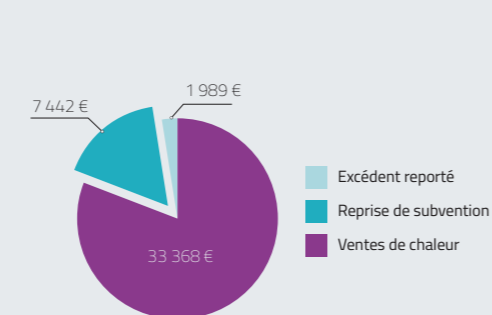
## LE BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

L'exercice 2023 s'est clôturé par un déficit de fonctionnement de 945 € avec un excédent de fonctionnement cumulé de 1 044 € et un déficit d'investissement de 498 € avec un excédent d'investissement cumulé de 68 023 €. **L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 69 067 €.**

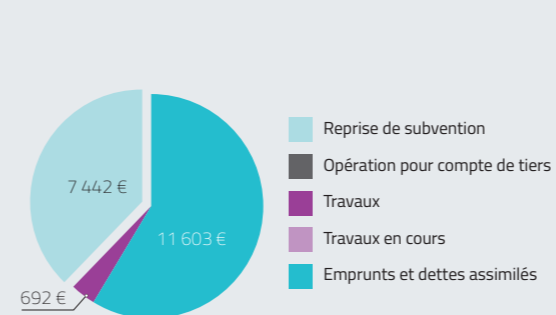
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 41 755 €



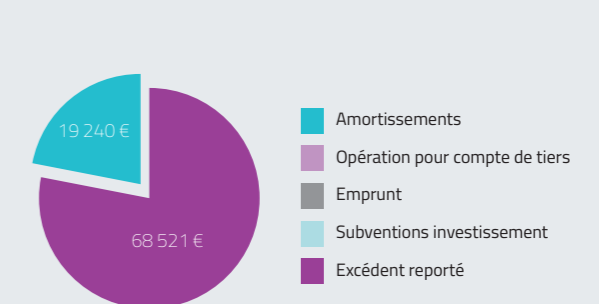
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 42 799 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 19 738 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 87 761 €





## LISTE DES BORNES DE RECHARGE

COMMUNE	LIBELLÉ	TYPE BORNE
AIGUILLES	Parking Hôpital	Accélérée
ANCELLE	Place du Groupe Scolaire	Accélérée
ARVIEUX	Parking de l'Eglise	Accélérée
ASPREMONT	Parking Coccimarket	Accélérée
ASPRES-SUR-BUËCH	Office de Tourisme	Accélérée
BARATIER	Rond-Point des Orres	Rapide
CERVIÈRES	Route du Col d'Izoard	Accélérée
CHABOTTES	Parking Haute Plaine	Accélérée
CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE	Ville Vieille	Accélérée
CHORGES	Parking des Ecoles	Accélérée
CHORGES	Place du Grand Logis	Accélérée
CHORGES	La Gare	Rapide
CREVOUX	Pra Vesqua	Accélérée
LE DEVOLUY	Superdevoluy - Parking Lilas	Accélérée
LE DEVOLUY	La Joue du Loup	Accélérée
EMBRUN	Stade - Champs de Mars	Accélérée
EMBRUN	Espace de la Roche	Accélérée
EMBRUN	Esplanade de la Resistance	Accélérée
EMBRUN	Chemin du Plan d Eau	Accélérée
EMBRUN	Route de Chalvet	Accélérée
ESPINASSES	Place Amédée Turel	Accélérée
EYGLIERS	Parking de la Gare	Rapide
GUILLESTRE	Rue de la Fontloubie	Accélérée
LA BATIE-NEUVE	Place de la Mairie	Accélérée
LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	Immeuble Les Glaciers	Accélérée
LA FARE-EN-CHAMPSAUR	Esplanade Napoléon	Rapide
LA FREISSINOUSE	Parking de la Mairie	Accélérée
LA GRAVE	Salle Polyvalente	Rapide
LA ROCHE-DE-RAME	Voie Communale 2	Accélérée
LA SALLE-LES-ALPES	Parking entre les Eaux	Rapide
LA SAULCE	La Gandiere	Rapide
LARAGNE-MONTEGLIN	Parking Veragne	Accélérée
LARAGNE-MONTEGLIN	Place des Lavandes	Accélérée
LARAGNE-MONTEGLIN	Parking Veragne	Rapide
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSEE	Place de la Gare	Accélérée
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSEE	Rue Edward Whympier	Rapide
LE MONËTIER-LES-BAINS	Hôtel Les Glaciers	Accélérée
LE MONËTIER-LES-BAINS	Route de Grenoble	Accélérée
LE POËT	Place de la Bascule	Accélérée
L'EPINE	Place du 19 Mars 1962	Accélérée
LES ORRES	Parking Horizon	Accélérée
LES ORRES	Parking Bois Means	Accélérée

COMMUNE	LIBELLÉ	TYPE BORNE
MOLINES-EN-QUEYRAS	Clot la Chalpe	Accélérée
MONT-DAUPHIN	Le Fort	Accélérée
MONTGENEVRE	Office de Tourisme	Accélérée
NEVACHE	Office de Tourisme	Accélérée
ORCIÈRES	Parking de la Poste	Accélérée
ORCIÈRES	Merlette - Casse Blanche	Accélérée
ORPIERRE	Parking UCPA	Accélérée
PUY-SAINT-VINCENT	Le Laux	Accélérée
REALLON	La Station	Accélérée
RIBIERS	Place de la Fontaine	Accélérée
RISOUL	Office de Tourisme	Accélérée
ROSANS	Camping Municipal	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Place Waldems	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Gendarmerie	Accélérée
SAINT-CHAFFREY	Le Coolidge	Accélérée
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	Maison du Tourisme	Accélérée
SAINT-FIRMIN	Parking sous la poste	Accélérée
SAINT-FIRMIN	ZA sous la Roche	Rapide
SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	Parking de la Poste	Accélérée
SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE	Aire du Beauchêne	Accélérée
SAINT-VERAN	Parking Beauregard	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Avenue du Faubourg	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Rue du Stade	Accélérée
SERRES	Rue Marius Meyer	Accélérée
SERRES	Rue Marius Meyere	Rapide
TALLARD	Place du General de Gaulle	Accélérée
TALLARD	Rue du Château - Village	Accélérée
TALLARD	Parking Aéroport	Rapide
VAL BUECH-MEOUGE	Parking Mairie- Château neuf de chabre	Accélérée
VAL-DES-PRES	Parking l Enclare	Accélérée
VALLOUISE	Pelvoux	Accélérée
VARS	Office de Tourisme	Accélérée
VARS	Les Claux	Accélérée
VEYNES	Place Albert Pons	Accélérée
VEYNES	Place Albert Pons	Rapide
RISOUL	Office de Tourisme	Accélérée
GUILLESTRE	Champ de Foire 2	Accélérée
GUILLESTRE	Champ de Foire 1	Accélérée
MONTGENEVRE	Parking de l'obelisque	Accélérée
MONTGENEVRE	Le Psychier	Rapide
MONTGENEVRE	Le Psychier	Rapide
MONTGENEVRE	Le Psychier	Ultra-rapide



## LISTE DES AFFAIRES MISES EN SERVICE

TRAVAUX	COLLÈGE	DATE	AGENCE
AIGUILLES - Rac. SIGOT - Peinin	GUILLESTROIS-QUEYRAS	06/09/2023	Nord
ANCELLE - Rac. PA Chabot Poste LA RESIDENCE	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	03/02/2023	Centre
ARVIEUX - Enf. BT poste GOUDINE	GUILLESTROIS-QUEYRAS	30/08/2023	Nord
AUBESSAGNE - Rac. MOYNIER Poste LE VILLARD ST PIERRE	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	25/05/2023	Centre
AVANCON - Rac. Reina Poste CHAUSSENOIRE	VAL D'AVANCE	30/11/2023	Centre
BARATIER - Rac. Les jardins d'Elodie Poste VIAUTAUD	SERRE-PONCON	22/06/2023	Centre
BARRET-SUR-MÉOUGE - Rac. CAILLARD Poste LE SERRE	ROSANAIS-BUËCH	04/09/2023	Sud
BRÉZIERS - Enf. BT Hameau Poste LE BEZ	VAL D'AVANCE	31/07/2023	Centre
CEILLAC - Rac. 3 lots perron Poste CLAPIERE	GUILLESTROIS-QUEYRAS	19/04/2023	Nord
CEILLAC - Rac. Com Com Poste MORAINÉ	GUILLESTROIS-QUEYRAS	04/10/2023	Nord
CERVIÈRES - Rac. BOUYGUES Col d'Izoard	BRIANCONNAIS	13/09/2023	Nord
CHABOTTES - Sécurisation Poste HUGUES	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	08/08/2023	Centre
CHAMPOLÉON - Rac. FREE - Les Près	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	09/10/2023	Centre
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES - Enf. HTA Poste FONT MOLINES	SERRE-PONCON	15/09/2023	Centre
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES - Rac. CLEMENT Poste GARE	SERRE-PONCON	14/12/2023	Centre
CHÂTEAUVEUX - Renf. Poste ASTIERS	TALLARD-DURANCE	27/04/2023	Sud
CHÂTEAU-VILLE-VIELLE - Rac. SMQ Poste CHAMPRIENT	GUILLESTROIS-QUEYRAS	14/12/2023	Nord
CHORGES - Rac. BOUYGUES Poste LE FEIN	SERRE-PONCON	18/10/2023	Centre
CROTS - Rac. GUIEU Poste LE FOREST	SERRE-PONCON	03/02/2023	Centre
FOREST-SAINT-JULIEN - Rac. Champ Fleuri Poste COUTEOU	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	08/09/2023	Centre
FOREST-SAINT-JULIEN - Renf. Poste SIMON	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	27/06/2023	Centre
FOUILLOUSE - Enf. HTA Carlinche Poste FOUILLOUSE	TALLARD-DURANCE	03/02/2023	Sud
GARDE-COLOMBE - Renf. Poste SERRE CAPOT	ROSANAIS-BUËCH	18/10/2023	Sud
JARJAYES - Rac. BOUYGUES Poste LES TANCES	TALLARD-DURANCE	20/10/2023	Sud
LA BÂTIE-VIEILLE - Renf. Poste COMBE D'OZE	VAL D'AVANCE	25/01/2023	Centre
LA BÂTIE-VIEILLE - Rac. BAILLE Poste COMBE D'OZE	VAL D'AVANCE	25/01/2023	Centre
LA BÂTIE-VIEILLE - Rac. Borg PC21H2 Poste TRUCHON	VAL D'AVANCE	17/10/2023	Centre
LA BEAUME - Rac. BOUYGUES - Serre Claud	VEYNOIS-DEVOLUY	24/07/2023	Sud
LA BEAUME - Rac. STEP Poste CHAURANNE	VEYNOIS-DEVOLUY	03/11/2023	Sud
LA FREISSINOISE - Rac. FOXIM Saint André	TALLARD-DURANCE	11/05/2023	Sud
LA FREISSINOISE - Rac. LE GALL Poste LA SELLE	TALLARD-DURANCE	09/03/2023	Sud
LA GRAVE - Rac. SUEZ Poste SOLLIÈRES	BRIANCONNAIS	06/12/2023	Nord
LA GRAVE - Coordination HTA-BT Les Terrasses	BRIANCONNAIS	07/06/2023	Nord
LA ROCHE-DES-ARNAUDS - Rac. JNC Poste VERNES	VEYNOIS-DEVOLUY	07/08/2023	Sud
LA ROCHE-DES-ARNAUDS - Rac. Androli Poste CHAMP BUIS	VEYNOIS-DEVOLUY	07/08/2023	Sud
LA ROCHE-DES-ARNAUDS - Renf. Poste LA PLAINE	VEYNOIS-DEVOLUY	11/05/2023	Sud
LARDIER ET VALENCA - Rac. Mairie Poste LARDIER	TALLARD-DURANCE	13/04/2023	Sud
LARDIER ET VALENCA - Renf. Poste LA BOUIRE	TALLARD-DURANCE	21/02/2023	Sud
LARDIER ET VALENCA - Renf. Poste LA BOUIRE T2	TALLARD-DURANCE	14/09/2023	Sud
LARDIER ET VALENCA - Renf. Poste PLAN DE LARDIER	TALLARD-DURANCE	25/05/2023	Sud
LARDIER VALENCA - Rac. Garcin Poste PLAN DE LARDIER	TALLARD-DURANCE	25/04/2023	Sud
LE BERSAC - Renf. Poste PLAN DE GUIRE	ROSANAIS-BUËCH	02/10/2023	Sud
LE MONÉTIER-LES-BAINS - Rac. Bouygues - LES CHALETS	BRIANCONNAIS	13/07/2023	Nord
LE MONÉTIER-LES-BAINS - Rac. SULLY IMMO	BRIANCONNAIS	05/12/2023	Nord
LE MONÉTIER-LES-BAINS - Rac. WC public Poste CHABERTON	BRIANCONNAIS	21/11/2023	Nord
LE NOYER - Rac. Mairie Poste CLARET	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	15/12/2023	Centre
LE SAUZE-DU-LAC - Rac. Com Com Poste LE PLANTIER	SERRE-PONCON	24/02/2023	Centre
LES ORRES - Rac. 7 Lots SCI ECC Poste MELEZET	SERRE-PONCON	02/08/2023	Centre
LES ORRES - Rac. Parking Prébois Poste PIC VERT	SERRE-PONCON	15/11/2023	Centre
LES ORRES - Rac. Pole Sport Innovations	SERRE-PONCON	20/11/2023	Centre
LES VIGNEAUX - Rac. VIOLIN Poste BEAL	PAYS DES ECRINS	01/12/2023	Nord
MANTEYER - Rac. CHEVALIER Champ La Turque	VEYNOIS-DEVOLUY	25/08/2023	Sud

MOLINES-EN-QUEYRAS - Rac. TARAGON Poste PEYSSIER	GUILLESTROIS-QUEYRAS	31/10/2023	Nord
MONTGARDIN - Renf. Poste BEAUREPAIRE	VAL D'AVANCE	19/01/2023	Centre
MONTGENÈVRE - Rac. DURANCIA	BRIANCONNAIS	22/09/2023	Nord
MONTJAY - Rac. Orange Poste CHAPAISSÉ	ROSANAIS-BUËCH	08/03/2023	Sud
MONTMAUR - Enf. BT Montée de Rompecul	VEYNOIS-DEVOLUY	31/07/2023	Sud
NEFFES - Enf. HTA Les Bénéchons	TALLARD-DURANCE	12/06/2023	Sud
NÉVACHE - Rac. Mairie - Les Planchettes	BRIANCONNAIS	17/05/2023	Nord
ORCIÈRES - Rac. BOUYGUES Poste PRAPIC	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	08/09/2023	Centre
POLIGNY - Rac. GIRAL Poste LES FORESTONS	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	22/12/2023	Centre
POLIGNY - Renf. Ouest Poste LES FORESTONS	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	22/12/2023	Centre
PRUNIÈRES - Rac. Peyron Poste GUIGUES	SERRE-PONCON	21/02/2023	Centre
PUY-SAINT-EUSÈBE - Rac. Lot Les Espériers	SERRE-PONCON	28/04/2023	Centre
PUY-SAINT-EUSÈBE - Renf. Poste PRA ROUMIOU	SERRE-PONCON	28/04/2023	Centre
PUY-SANIÈRES - Rac. CHASP Poste CHADENAS	SERRE-PONCON	09/11/2023	Centre
PUY-SANIÈRES - Rac. Le Château Poste PUY SANIERES	SERRE-PONCON	27/11/2023	Centre
RABOU - Rac. POUJOL Poste RABOU	VEYNOIS-DEVOLUY	22/11/2023	Sud
RAMBAUD - Rac. Sarret Poste MOUTOUSE	VAL D'AVANCE	22/06/2023	Centre
RAMBAUD - Renf. Poste RAMBAUD Ouest	VAL D'AVANCE	17/05/2023	Centre
RÉALLON - Rac. PHOENIX Poste LES GOURNIERS	SERRE-PONCON	03/11/2023	Centre
RISOUL - Rac. RCV Les Terrasses de RISOUL	GUILLESTROIS-QUEYRAS	22/09/2023	Nord
ROCHEBRUNE - Rac. NGADI Poste ROCHEBRUNE	VAL D'AVANCE	05/06/2023	Centre
SAINT-ANDRÉ-DE-ROSANS - MDE Renf. Poste BERGIERES	ROSANAIS-BUËCH	24/01/2023	Sud
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - Rac. STEP poste Charbillac	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	25/09/2023	Centre
SAINT-CHAFFREY - Rac. Mairie Place du Téléphérique	BRIANCONNAIS	08/09/2023	Nord
SAINT-CRÉPIN - Rac. COMBAL Poste DURANCETTE	GUILLESTROIS-QUEYRAS	26/05/2023	Nord
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS - Rac. Lot PERIER Poste PERIER	VAL D'AVANCE	01/03/2023	Centre
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS - Renf. Poste PERIER	VAL D'AVANCE	01/03/2023	Centre
SAINT-FIRMIN - Rac. Dumas Poste HLM	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	02/11/2023	Centre
SAINT-JEAN - SAINT-NICOLAS - Renf. Poste ARIEY	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	16/05/2023	Centre
SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS - Rac. Loges Chabane Poste ARIEY	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	16/05/2023	Centre
SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE - Rac. Orange La Garenne	VEYNOIS-DEVOLUY	28/09/2023	Sud
SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR - Rac. Pellegrin Poste LAVOIR	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	28/03/2023	Centre
SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR - Renf. Poste LE LAVOIR	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	28/03/2023	Centre
SAINT-LAURENT-DU-CROS - Rac. LAFONT Le Clos	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	27/10/2023	Centre
SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL - Rac. 6 lot BLANCHARD	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	24/10/2023	Centre
SAINT-SAUVEUR - Rac. LEYRE Poste COMBE BELLE	SERRE-PONCON	28/11/2023	Centre
SAINT-SAUVEUR - Rac. Lot SCI Fransyl	SERRE-PONCON	27/03/2023	Centre
SAINT-SAUVEUR - Renf. Poste SAINT-SAUVEUR	SERRE-PONCON	23/04/2023	Centre
SAVINES-LE-LAC - Rac. Réservoir - Les Raffard	SERRE-PONCON	21/06/2023	Centre
SIGOTTIER - Rac. PHOENIX Poste TRAVERS	ROSANAIS-BUËCH	16/03/2023	Sud
SIGOYER - Enf. La Condamine Poste LES VINCENTS	TALLARD-DURANCE	20/10/2023	Sud
SIGOYER - Rac. 4 lots Poste HAUTS PAROTS	TALLARD-DURANCE	17/04/2023	Sud
SIGOYER - Rac. BOUYGUES Poste PICENTON	TALLARD-DURANCE	28/04/2023	Sud
SIGOYER - Rac. LEVOTRE Poste SAINT-LAURENT	TALLARD-DURANCE	14/12/2023	Sud
TRESCLÉOUX - Rac. Orange Poste TRESCLÉOUX	ROSANAIS-BUËCH	19/01/2023	Sud
VAL-BUËCH-MÉOUGE - Rac. Reynaud Poste LA MAIRIE	ROSANAIS-BUËCH	17/05/2023	Sud
VALDOULE - Rac. ORANGE Poste Clot d'Antouret	ROSANAIS-BUËCH	04/09/2023	Sud
VALLOUISE-PELVOUX - Rac. GIRAUD Poste GYRONDES	PAYS DES ECRINS	10/07/2023	Nord
VALLOUISE-PELVOUX - Rac. Orange Poste BARDANNE	PAYS DES ECRINS	04/10/2023	Nord
VALLOUISE-PELVOUX - Rac. Verot Poste SANDE	PAYS DES ECRINS	23/06/2023	Nord
VENTAVON - Rac. Lot LES POMMIERS Poste BUSE	ROSANAIS-BUËCH	09/03/2023	Sud
VENTAVON - Rac. PEUZIN Poste JOUSSERAND	ROSANAIS-BUËCH	20/11/2023	Sud
VENTAVON - Rac. SAUVAGE Poste LA PLAINE	ROSANAIS-BUËCH	20/11/2023	Sud
VILLARD-SAINT-PANCRACE - Rac. Leothaud Poste JALASSE	BRIANCONNAIS	13/07/2023	Nord
VILLAR-LOUBIÈRE - Enf. BT Chef-lieu	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	01/09/2023	Centre



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Crédits photo: SO Dupont-Renoux, TE05  
Réalisation: Le naturographe